

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le : Version : 1

ARRETE MUNICIPAL

N° _____ du _____
Portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Le Maire de la Commune de SOLARO ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L 731-3 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Considérant, qu'au regard du Document Départemental sur les Risques Majeurs - DDRM, la Commune de SOLARO est exposée à de nombreux risques naturels et technologiques,

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le plan communal de sauvegarde de la Commune de SOLARO est établi à compter de ce jour. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'événement sur la commune.

Article 2 : Le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de M. le Préfet de la Haute Corse.

Article 3 : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4 : Copie du présent arrêté ainsi que du Plan Communal de Sauvegarde sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Corse ;
- Monsieur le Sous-préfet d'arrondissement ;
- Monsieur le Directeur du Service d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse ;
- Monsieur le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie et/ou Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ;
- Monsieur le chef du Centre de Secours de Ghisonaccia ;
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Ghisonaccia.

Article 5 : Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à SOLARO, le

Le Maire,

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le : Version : 1

ARRETE MUNICIPAL

N° _____ du _____

Le Maire de la commune de SOLARO ;

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Considérant la nécessité de désigner un conseiller municipal correspondant incendie et secours dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur du décret susvisé, à savoir le 1^{er} novembre 2022 ;

ARRETE

Article 1 : En application de l'article D. 731-14 du code de la sécurité intérieure, Monsieur Gérard GRANDO PAOLI est désigné correspondant incendie et secours pour la commune de SOLARO ; Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant peut, sous l'autorité du maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Article 2 : Le Maire de la commune de SOLARO est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé.

Une copie de présent arrêté sera adressée à M. le Préfet de la Haute Corse et à M. le Président du Conseil d'Administration des Services d'Incendie et de Secours de la Haute Corse.

Fait à SOLARO, le

Le Maire,

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le :
	Version : 1

Table des matières

1	Mise à jour du PCS	6
2	Définition d'un risque	7
3	Présentation de la commune	8
3.1	Les données	8
3.2	Cartographie communale.....	9
4	Liste des aléas susceptibles de se produire sur la commune (Source DDRM)	10
4.1	Aléas naturels :	10
4.2	Aléas technologiques :	10
4.3	Autres Aléas en complément du DDRM :	10
5	Les établissements sensibles	11
6	Population nécessitant une attention particulière	12
7	Les hélistrfaces identifiées sur la commune	19
8	Organisation de la réponse communale	21
8.1	Modalités d'activation du PCS.....	21
8.2	Qui alerte	22
8.3	Les moyens d'alerte.....	22
8.4	Responsables en charge de la diffusion de l'alerte.....	22
9	Organisation du Poste Communal de Commandement – PCC	23
9.1	Fiche Directeur des Opérations de Secours – DOS	24
9.2	Fiche Coordinateur MOYENS – ACTIONS – Le Chef PCC.....	25
9.3	Fiche PCC – Fonction SECRETARIAT	26
9.4	Fiches PCC - Fonctions ALERTE et SOUTIEN de la population	27
9.5	Fiche Fonction Référent terrain – Site accueil	28
9.6	Fiche PCC – Fonction LOGISTIQUE.....	29
9.7	Fiche PCC – Fonction REFERENT LOGISTIQUE TERRAIN	29
10	Salle du PCC – LOCALISATION et EQUIPEMENTS	30
11	Soutien des populations : Les centres d'accueil et de regroupement	31
12	Annuaire du dispositif communal – (Non consultable par les administrés)	32
12.1	Les élus	32
12.2	Les agents communaux.....	33
12.3	Les services supports	34
12.4	Les établissements ressources	35
12.5	Les entreprises privées	36
13	Recensement des moyens	37
13.1	Moyens humains.....	37
13.2	Moyens matériels.....	38
14	Les fiches aléas	39

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le : Version : 1

14.1	Risque Inondation « Crue torrentielle »	39
14.1.1	Fond carte Zones inondables	41
14.1.2	Fond carte Zones inondables - PPRi	42
14.1.3	Fond carte Zones inondables – PPRi – ZOOM 1	43
14.1.4	Fond carte Zones inondables – PPRi – ZOOM 2	44
14.1.5	Fond carte Zones inondables – PPRi – ZOOM 3	45
14.1.6	Fond carte Zones inondables – PPRi – ZOOM 4	46
14.2	Risque séisme	47
14.3	Risque Mouvement de terrain	49
14.4	Risque Feux de Forêts	51
14.5	Risque Tempête	53
14.6	Risque Transport de Matières Dangereuses (TMD)	54
14.7	Risque ICPE BA 126	57
14.8	Risque Fortes Chaleurs - Canicule	58
14.9	Risque Grand Froid	60
14.10	Risque Pandémie	62
15	Documents du PCC à imprimer en cas de crise	64
15.1	Fiche préparatoire dispositif communal	65
15.2	Les communes de proximité	66
15.3	Modèle fiche prise d'appel téléphonique	67
15.4	Modèle de Main courante	68
15.5	Organigramme de communication – Transmission,	69
15.6	Tableau des moyens,	69
15.7	Tableau des personnes impactées,	70
15.8	Message du DOS	72
15.9	L'outil du DOS	73
15.10	Arrêté de réquisition	74
15.11	Arrêté d'interdiction d'accès à la voirie communale	75
15.12	Arrêté portant restriction d'usage de l'eau distribuée	76
16	Cartographie	77
16.1	Limites de la commune	77
16.2	Fond carte Défense de la Forêt Contre l'Incendie - DFCI	78
17	Exercices	80
18	Liste des abréviations	81
19	Liste des sources	81

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le : Version : 1

1 Mise à jour du PCS

Pages modifiées	Object de la modification	Date
		08/08/2017
		08/06/2021
	Mise à jour coordonnées et ERP	05/07/2021
	Mise à jour partielle du PCS	06/09/2022

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le : Version : 1

2 Définition d'un risque

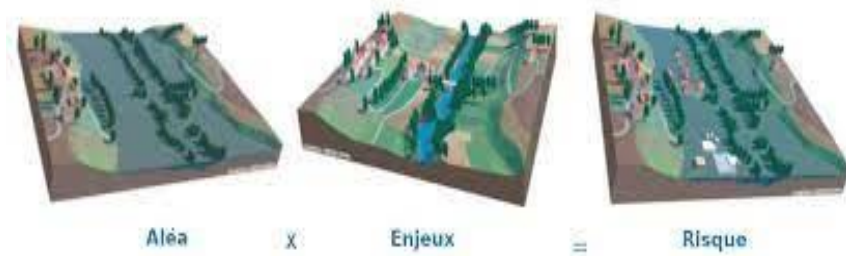
Le risque est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- ▶ **L'aléa**, qui est un événement potentiellement dangereux, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique,
- ▶ Les **enjeux**, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens pouvant être affectés par un événement potentiellement dangereux.

Un événement potentiellement dangereux, ALÉA, n'est un RISQUE MAJEUR que s'il s'applique à une zone où des ENJEUX humains, économiques ou environnementaux sont présents.

Exemple : inondation



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le : Version : 1

3 Présentation de la commune

3.1 Les données

La commune de SOLARO est située en Haute Corse au sein de Communauté de communes Fium'Orbu Castellu ;

Quelques données :

- ✚ Altitude : 497 m
- ✚ Superficie : 93.36 Km²
- ✚ Population recensée hors période estivale : 737 Hab.
- ✚ Population période estivale : Environ 6 000 Hab.
- ✚ Densité : 7.8 Hab. / Km²

Les accès : La commune est principalement desservie depuis :

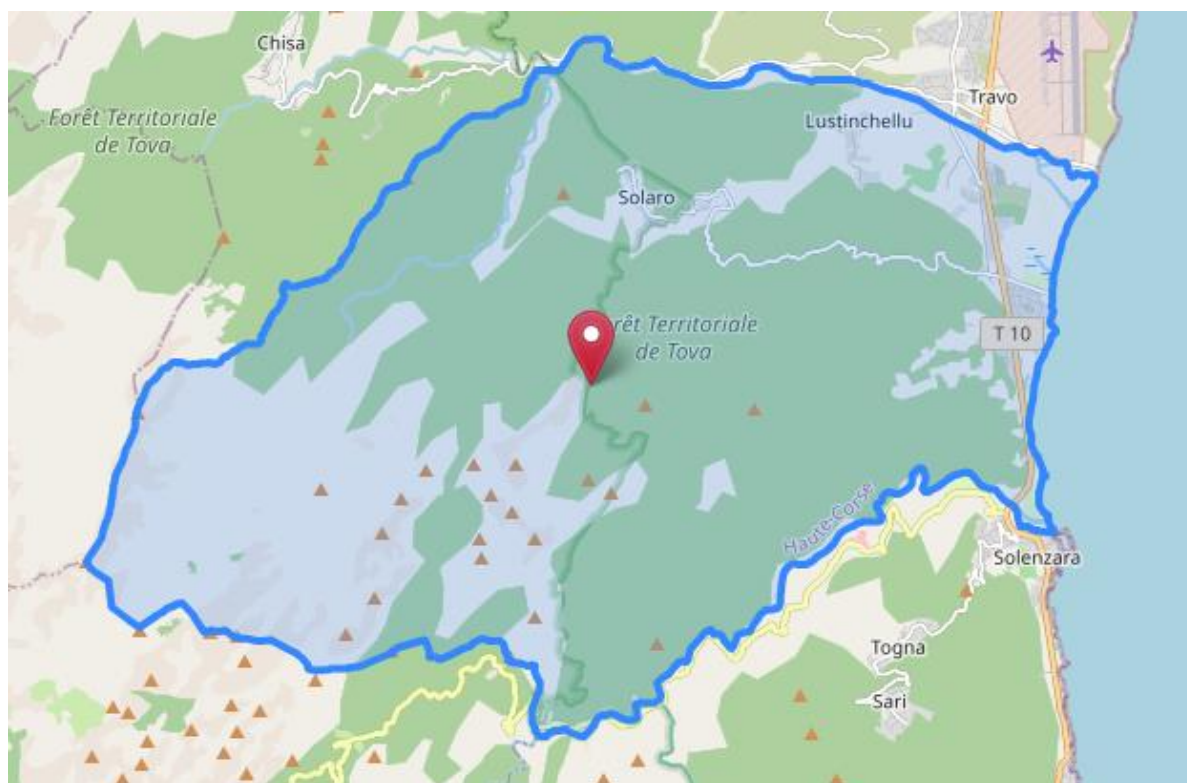
- ✚ Le Nord par T10 – D845
- ✚ Le Sud par T10 – D845

Coordonnées 41° 54' 17" Nord, 9° 19' 37" Est

Hameau / Lieudit/ Secteur	Hors saison estivale	Saison estivale
SECTEUR NORD DE LA PLAINE ET NERUCCIU	250	500
SECTEUR SUD DE LA PLAINE	150	4 000
MARINE DE SOLARO	150	800
LISTINCHELLU	100	200
VILLAGE	40	400
ALZITELLO	3	15
ARINELLA – TRIBBIU	10	60
PIANELLU	2	5
LITARICCIA - PIANICCIA	20	70
PUNTA	12	20

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le :
	Version : 1

3.2 Cartographie communale



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le : Version : 1

4 Liste des aléas susceptibles de se produire sur la commune (Source DDRM)

4.1 Aléas naturels :

Inondations

- Crues torrentielles
- Submersion marine
- Nb : 6 arrêtés de catastrophe naturelle

Les séismes

- La commune se situe en zonage de sismicité 1 : Très faible.

Les mouvements de terrain

- Type Retrait gonflement des argiles : Faible

Les feux de forêt

Les tempêtes

4.2 Aléas technologiques :

ICPE avec PPR Dépôt de munitions - Base aérienne 126 VENTISERI SOLENZARA

Le transport de matières dangereuses (TMD), de type :

- Route,

4.3 Autres Aléas en complément du DDRM :

- Canicule,
- Grand Froid,
- Pandémies.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le : Version : 1

5 Les établissements sensibles

Etablissements sensibles		
Désignation	Nom du responsable	Coordonnées
Restaurants		
A MANDRIA	M. ROCCA SERRA DE PERETTI Sébastien	04 95 57 44 41
LA VOILE ROUGE (saison)	M. BIGHETTI Franck	06 03 22 53 95
CAMPING DES NACRES (saison)	M. DECOMBLES Laurent	06 10 66 18 21
LE CROCODILE (saison)	Mme CAUJET Stéphanie	06 66 61 41 56
LES FLOTS BLEUS (saison)	M. ACHILLI Jean-Marie	06 85 07 85 91
LE GALION (saison)	M. CALZARELLI Julien	06 12 54 44 77
LA PALAUMA RESTAURANT PAILLOTE (saison)	M. jean Paul ANTONELLI	06 17 20 63 05
Campings – Activités loisirs		
CAMPING DES NACRES	M. DECOMBLES Laurent	06 10 66 18 21
LOCATIONS LA CHAUMIERE	SAS PALOMA	06 21 54 02 29
ACCROBRANCHE	M. MUNOZ Frédéric	06 19 89 32 06
Commerces		
U PONTE	M. PIU	06 31 56 05 32
O POSA APPENA POINT CHAUD	Mme BIOLCHINI Marina M. RENON Thomas	04 95 38 36 56
BARBER SHOP		07 61 68 97 08
AGENCE IMMOBILIERE	M. ANDRE VULTAGGIO	07 83 12 45 19
KITCHEN FAMILY		06 01 64 49 11
MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES	Mme POLI Erika	06 11 28 08 53

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le : Version : 1

6 Population nécessitant une attention particulière

Population nécessitant une attention particulière						
Personnes handicapées (malentendants, non-voyants, à mobilité réduite,)						
Nom	Adresse	GSM	Fixe	Personne à prévenir	Coordonnées	Obs.
SECTEUR NORD – Référénts alerte						
M. Pierre Antoine GIUDICELLI (CM) - 06 25 02 70 93						
M. Anthony SOLETTI - 06 15 83 27 59						
Mme RENEE PLANELLES	133 STRADA CHIARELLI		04 95 57 81 42			
Mme Christiane NOFARES	124 STRADA CHIARELLI		04 95 57 85 65			
Mme Yvette GINESTE	920 STRADA DI BUNIFAZIU	06 89 51 92 20				
Mme Claire SALVIA	1032 STRADA DI BUNIFAZIU		04 95 57 80 93			
Mme Nicole MICHELI	107 STRADA FARRATA		04 95 57 86 04			
Mme Marie GOIFFON	330 STRADA DI A LECCIA	06 12 39 11 43				
Mme CORTEGGIANI	STRADA DI A LECCIA		04 95 57 82 00			
M. CORTEGGIANI	STRADA DI A LECCIA		04 95 57 82 00			
Mme Lina PINA	1555 STRADA FARRATA	06 42 99 04 27		M. Jean Pascal PINA	06 42 99 04 27	Fils
Melle Chiara PINA	1555 STRADA FARRATA			M. Jean Pascal PINA	06 42 99 04 27	Père
Mme Anna JAILLET	Lotissement STRADA CHIARELLI					

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le : Version : 1

SECTEUR NERUCCIU						
Mme Rose PLAT (CM) - 06 16 57 37 29						
M. GELMINI - 06 62 22 64 60						
Nom	Adresse	GSM	Fixe	Personne à prévenir	Coordonnées	Obs.
Mr Joseph SUSINI	2 NERUCCIU	06 83 34 44 54				
Mme Susini	2 NERUCCIU	06 83 34 44 54				
Mr Dominique POLI	3 NERUCCIU		04 95 57 84 44			
Mme POLI	3 NERUCCIU		04 95 57 84 44			
Mme Monique PIRAS	4 NERUCCIU					
Mr Roland ROSSI	5 NERUCCIU		04 95 57 92 00			
Mme ROSSI	5 NERUCCIU		04 95 57 92 00			
Mme Paulette TOMASINI	7 NERUCCIU	06 20 53 31 32				
Mme LUCIENNE MICHELI	11 NERUCCIU					
Mr Claude TIBERI	18 NERUCCIU					
Mme TIBERI	18 NERUCCIU					
Mme Joselle GIUDICELLI	19 NERUCCIU	06 46 73 22 59				
Mr Dominique ACHILLI	23 NERUCCIU	06 23 46 51 39				
Mme ACHILLI	23 NERUCCIU	06 23 46 51 39				
Mr Eugene TARTAROLI	29 NERUCCIU	06 22 58 40 40				
Mme TARTAROLI	29 NERUCCIU	06 22 58 40 40				
Mr Jean Camille GOMET	30 NERUCCIU		04 95 57 85 60			
Mme GOMET	30 NERUCCIU		04 95 57 85 60			
Mr Augustin GIUDICELLI	31 NERUCCIU		04 95 57 83 92			
Mr Raymond GRUNDRICH	34 NERUCCIU	06 08 11 02 28		Mme Joceline VIOLA	06 74 69 58 80	Fille
Mme GRUNDRICH	34 NERUCCIU	06 08 11 02 28		Mme Joceline VIOLA	06 74 69 58 80	Fille

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le : Version : 1

SECTEUR LISTICHELLU Mme Céline ORSONI (CM) - 06 20 94 02 69 M. Jean Pierre CESARI - 06 10 74 38 24						
Nom	Adresse	GSM	Fixe	Personne à prévenir	Coordonnées	Obs.
Mme Joelle FRANCESCHINI	1437 STRADA DI U LISTICHELLU	06 81 97 56 57				
M. Roger MAURICE	1804 STRADA DI U LISTICHELLU		04 95 47 15 92			
Mme MAURICE	1804 STRADA DI U LISTICHELLU		04 95 47 15 92			
Mme Anna CESARI	1782 STRADA DI U LISTICHELLU	06 28 90 39 92		Mme Claire SERRA	06 28 90 39 92	Petite fille
M. Alain BOSREDON	1763 STRADA DI U LISTICHELLU		04 95 57 81 81			
M. Patrice THOMAS	1296 STRADA DI U LISTICHELLU	06 69 00 87 46				
M. Lucien ANDREANI	1806 STRADA DI U LISTICHELLU	07 65 87 02 38				
Mme ANDREANI	1806 STRADA DI U LISTICHELLU	07 65 87 02 38				
M. Giancarlo MANZONI	1366 STRADA DI U LISTICHELLU					

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le : Version : 1

SECTEUR MARINE						
Mme Véronique ACKER (CM) - 06 84 48 49 91 M. Jean François MICHEL - 06 03 35 75 29						
Nom	Adresse	GSM	Fixe	Personne à prévenir	Coordonnées	Obs.
M. Guy AJAX	111 VIA DI I PAMPASGIOLI		04 95 57 96 05			
Mme AJAX	111 VIA DI I PAMPASGIOLI		04 95 57 96 05			
M. André MATTEI	64 VIA DI I PAMPASGIOLI		04 95 57 81 51			
Mme MATTEI	64 VIA DI I PAMPASGIOLI		04 95 57 81 51			
M. Jean Pierre ADAMI	91 VIA DI I PAMPASGIOLI					
Mme ADAMI	91 VIA DI I PAMPASGIOLI					
Mme Juliette MARTINI	3 VIA DI E RUNDINELLE		04 95 57 86 90			
M. Jean Claude PORTAZ	74 VIA DI U MUCCHJU FIURITU		04 95 57 84 59			
Mme PORTAZ	74 VIA DI U MUCCHJU FIURITU		04 95 57 84 59			
Mme Madeleine VALLORIANI	123 VIA DI U QUARCIU		04 95 57 87 18	Mme VALLORANI	06 22 95 33 32	Fille
Mme Appolonie GOMARIZ	1 VIA DI E RUNDINELLE		04 95 57 86 54			
Mme Noëlla VERN	99 VIA DI I PAMPASGIOLI	07 81 66 42 96				
M. Jacques MIZZI	66 BIS VIA DI I PAMPASGIOLI		04 95 57 98 02			
Mme MIZZI	66 BIS VIA DI I PAMPASGIOLI		04 95 57 98 02			
Mme Danielle COVES	284 STRADA DI U MARE		04 95 57 86 90			
Mme Ghislaine CASILE	7 VIA DI E RUNDINELLE					

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le : Version : 1

SECTEUR PLAINE SUD M. Gérard GRANDO (CM) - 06 70 10 68 56 Mme Sandrine SANTONI - 06 09 08 44 05						
Nom	Adresse	GSM	Fixe	Personne à prévenir	Coordonnées	Obs.
M. Yves GARYPUI	464 STRADA DI U RUSCIONE	07 67 28 40 49				
Mme GARYPUI	464 STRADA DI U RUSCIONE	07 67 28 40 49				
M. Lothaire MATHIES	193 STRADA DI U RUSCIONE		04 95 57 63 93			
Mme MATHIES	193 STRADA DI U RUSCIONE		04 95 57 63 93			
M. Rene MARIANI	389 STRADA DI U RUSCIONE		04 95 57 46 67			
Mme MARIANI	389 STRADA DI U RUSCIONE		04 95 57 46 67			
Mme Madeleine PAVARD	4362 STRADA DI BUNIFAZIU		09 61 54 64 38			
M. Simon DOMINICI	3270 STRADA DI BUNIFAZIU		04 95 57 43 73			
Mme DOMINICI	3270 STRADA DI BUNIFAZIU		04 95 57 43 73			
M. Guy PISSORT	3534 STRADA DI BUNIFAZIU	06 19 99 45 87				
M. Jean Claude DEVILLIERE	3448 STRADA DI BUNIFAZIU	06 21 69 27 13				
Mme DEVILLIERE	3448 STRADA DI BUNIFAZIU	06 21 69 27 13				
Mme Jeanine BONTEMPS	3186 STRADA DI BUNIFAZIU	06 10 96 39 13				
M. Michel PANZANI	319 STRADA DI U RUSCIONE	06 03 11 68 85				
Mme Frédérique FOLLETETE	STRADA DI BUNIFAZIU	06 22 93 27 90				


PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le : Version : 1

SECTEUR PUNTA PIANICCIA LITARICCIA Mme Stéphanie MOSER - 06 83 44 83 14 M. Tony CASTILLO - 06 17 51 23 46						
Nom	Adresse	GSM	Fixe	Personne à prévenir	Coordonnées	Obs.
Mme Françoise PANZANI	3505 STRADA DI U SULAGHJU	06 78 19 70 16				

SECTEUR VILLAGE M. Philippe SECONDI (CM) - 06 33 03 24 49 M. Frédéric LUZI - 06 71 59 56 90						
Nom	Adresse	GSM	Fixe	Personne à prévenir	Coordonnées	Obs.
M. Denis MANARINI	4 STRADA DI FUATA	06 66 95 04 63				
M. Michel LACOURARIE	84 STRADA DI TOVA	06 12 78 53 27				
M. Bruneau	644 A TRAVERSA	06 86 78 16 75				
Mme Bruneau	644 A TRAVERSA	06 86 78 16 75				
M. Jean-Baptiste LUZI		06 15 48 08 66				
M. Henri GARCIA	468 A TRAVERSA			M. Patrick GARCIA	06 12 26 05 34	Fils
M. Ange MARIANI	A TRAVERSA	06 41 57 01 63				
Mme Audrey MARIANI	A TRAVERSA	06 41 57 01 63				
Mme Marie TOMASINI	96 STRADA DI SUTTANACCIA			M. Alain SOLETTI	06 03 92 41 30	Gendre
Mme Hortense MARIANI (saison)	67 STRADA DI SUTTANACCIA		04 95 57 30 22			
M. Emile PAUMON (saison)	143 A TRAVERSA	06 25 24 78 25				
Mme PAUMON (saison)	143 A TRAVERSA	06 25 24 78 25				
M. Philippe MICHELI	347 STRADA DI U PIANEDDU		04 95 57 36 26			
M. Gérard SOULAS (saison)	444 STRADA DI A FUATA	06 79 96 81 53				
Mme SOULAS (saison)	444 STRADA DI A FUATA	06 79 96 81 53				

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le : Version : 1

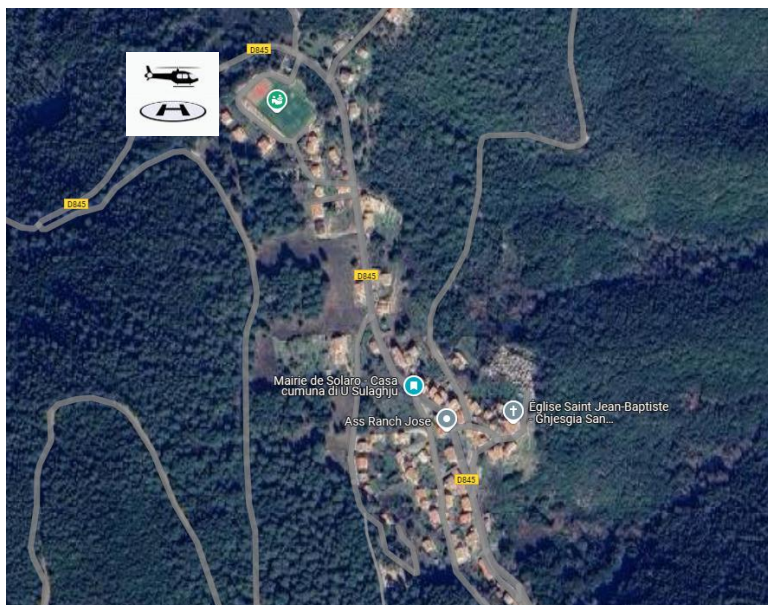
Personnes sous assistance médicale ou bénéficiaires de soins						
Personnes isolées et/ou sans moyens de locomotion						
Autres cas						

	<p>Lors de la révision du présent PCS et en cas de besoin, compléter le domaine « Population nécessitant une attention particulière » par les rubriques ci-dessus mentionnées.</p>
---	--

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le : Version : 1

7 Les hélisurfaces identifiées sur la commune

Stade au Village (Au Nord du village)



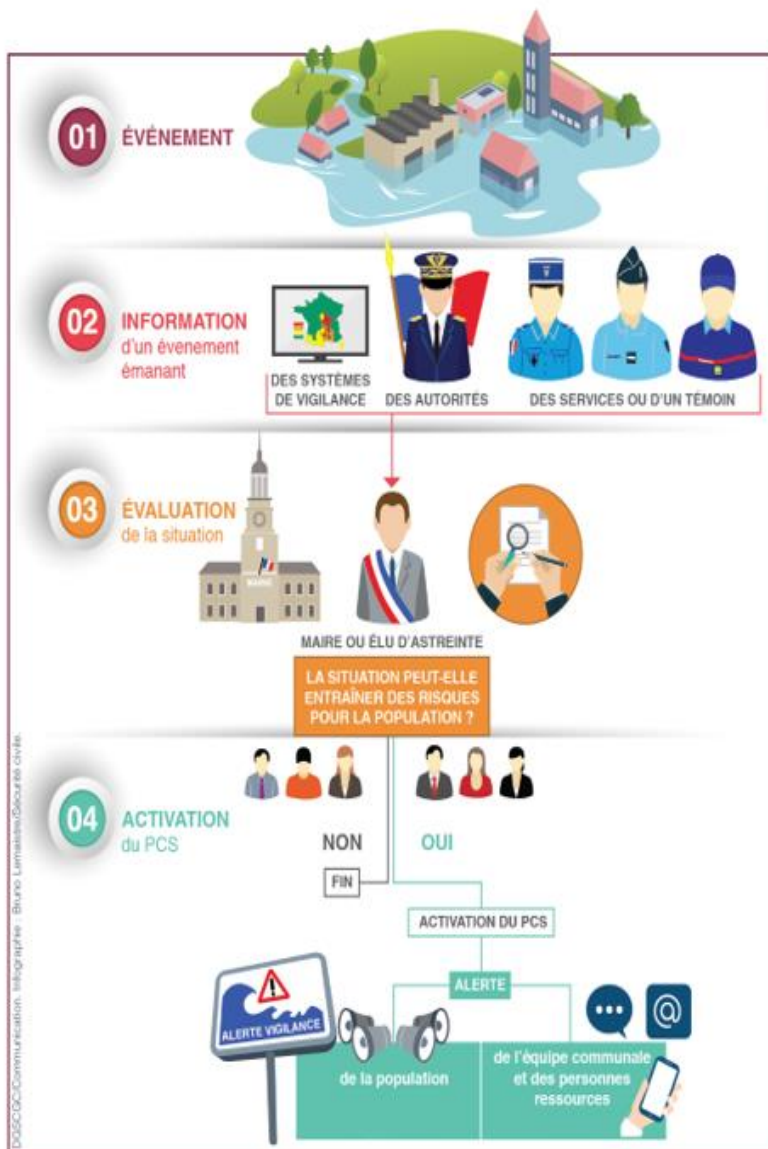
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le : Version : 1

Plaine Ancien stade au bord « La Solenzara »



8 Organisation de la réponse communale

8.1 Modalités d'activation du PCS



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le :
	Version : 1

8.2 Qui alerte

Le maire prend la décision de diffuser l'alerte après l'évaluation de la situation.

L'alerte peut concerner, selon le risque :

- ✚ **Toute la population** : tempête, canicule, nuage toxique, ...
- ✚ **Une partie de la population** : inondation, incendie, explosion, ...

8.3 Les moyens d'alerte

Alerte générale

Moyens

Envoi SMS

Contact téléphonique individualisé

Porte à porte

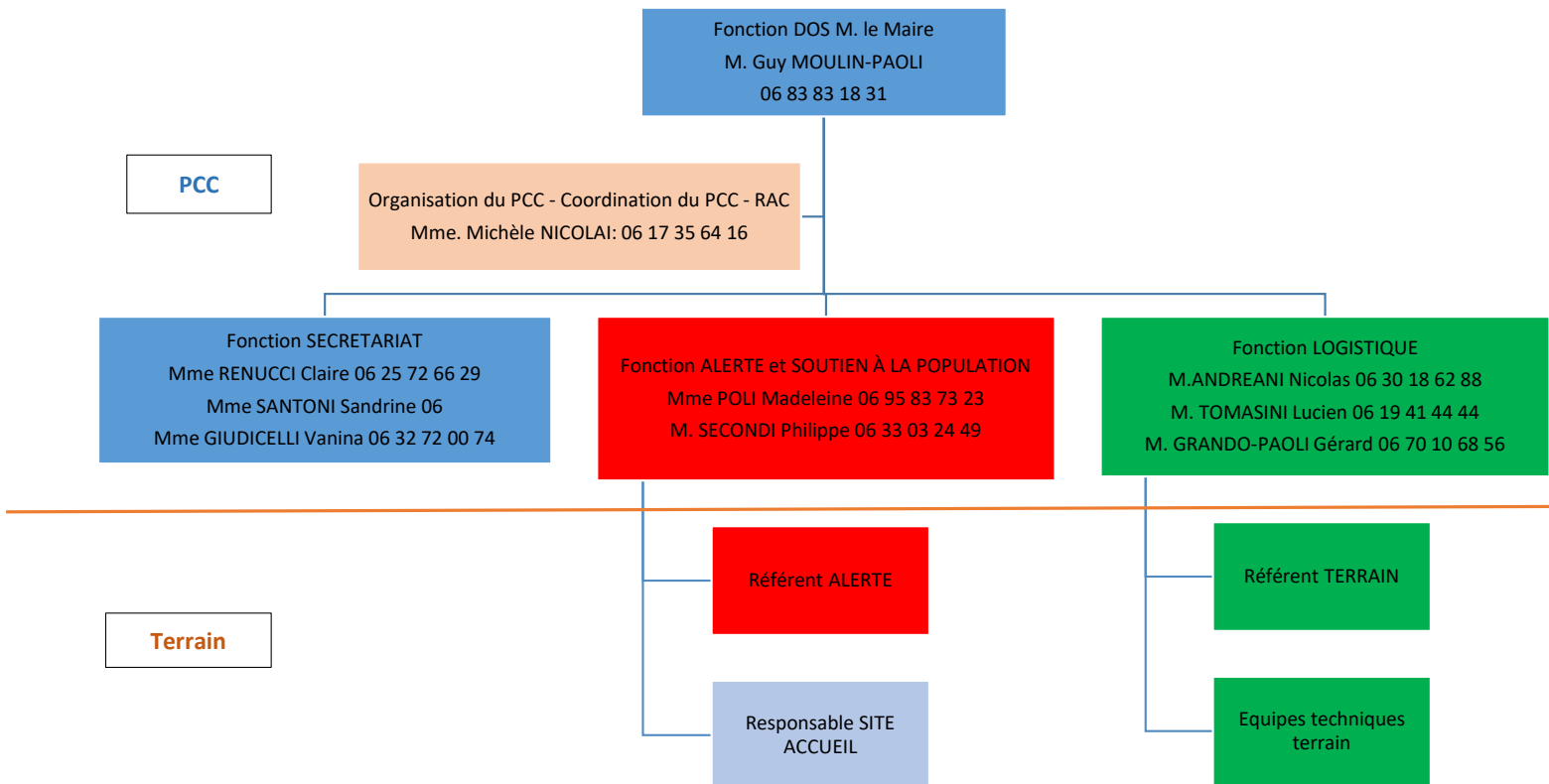
TOCSIN au Village

8.4 Responsables en charge de la diffusion de l'alerte

NOMS	N° TEL	SECTEURS
Mme Madelaine POLI	06 95 83 73 23	ENVOI SMS - TOUS SECTEURS
M. Alain SOLETTI	06 03 92 41 30	TOCSIN AU VILLAGE
M. Pierre Antoine GIUDICELLI (CM)	06 25 02 70 93	SECTEUR NORD
M. Anthony SOLETTI	06 15 83 27 59	SECTEUR NORD
Mme Rose PLA (CM)	06 16 57 37 29	SECTEUR NERUCCIU
M. GELMINI	06 62 22 64 60	SECTEUR NERUCCIU
Mme Céline ORSONI (CM)	06 20 94 02 69	SECTEUR LISTICHELLU
M. Jean Pierre CESARI	06 10 74 38 24	SECTEUR LISTICHELLU
Mme Véronique ACKER (CM)	06 84 48 49 91	SECTEUR MARINE
M. Jean François MICHEL	06 03 35 75 29	SECTEUR MARINE
Mme Stéphanie MOSER	06 83 44 83 14	SECTEUR PUNTA PIANICCIA LITARICCIA
M. Tony CASTILLO	06 17 51 23 46	SECTEUR PUNTA PIANICCIA LITARICCIA
M. Philippe SECONDI (CM)	06 33 03 24 49	SECTEUR VILLAGE
M. Frédéric LUZI	06 71 59 56 90	SECTEUR VILLAGE
M. Gérard GRANDO (CM)	06 70 10 68 56	SECTEUR SUD
Mme Sandrine SANTONI	06 09 08 44 05	SECTEUR SUD

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le : Version : 1

9 Organisation du Poste Communal de Commandement – PCC



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le : Version : 1

9.1 Fiche Directeur des Opérations de Secours – DOS

Fiche missions du MAIRE - DOS	
Période	Missions
Hors crise	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Maintenir à jour les données du PCS, en lien avec le correspondant incendie et secours, ✚ Vérifier le lien avec les autorités, ✚ Vérifier les fiches mission, les tableaux de recensement... ✚ Connaître les intentions et possibilités de chacun, en particulier les personnes vulnérables, pour se prémunir des effets, ✚ Choisir la salle qui accueillera le PCC et des salles annexes réservées aux cellules, le tout en zone sécurisée, ✚ Tester les équipements de la salle de crise afin de vérifier le fonctionnement et la compatibilité des moyens techniques, ✚ Choisir un Centre d'Accueil et de Regroupement des évacués (CARE) en zone sécurisée et vérifier sa capacité opérationnelle, ✚ Vérifier la cohérence des moyens d'alerte et d'information des populations, ✚ Connaître les référents quartier (RQ), les informer de leurs missions et prévoir leur matériel (alerte, recensement, communication...), ✚ Effectuer des exercices partiels : aménagement de la salle de crise, diffusion d'alerte, aménagement du CARE...,
Pendant la crise	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Prendre la direction des opérations, ✚ Valider les propositions du Commandant des Opérations de Secours (COS), ✚ Déclencher le PCS après évaluation de la situation ou sur demande du préfet, ✚ Diriger les actions de son équipe municipale, ✚ S'assurer de la réunion des personnes composant le PCC, ✚ S'assurer de la bonne information ou de l'alerte des populations à l'aide des moyens prévus au PCS, ✚ S'assurer de l'identification des objectifs prioritaires et des actions à mener par la PCC, ✚ S'assurer de l'information régulière à la préfecture et notamment de l'activation du PCS, ✚ Se préparer à communiquer, ✚ Communiquer avec la population et les médias, ✚ Renseigner les autorités, ✚ Mobiliser les moyens publics et privés, si nécessaire par voie de réquisition, ✚ Prendre les mesures administratives nécessaires sous forme d'arrêté,
Post crise	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Procéder à un retour d'expérience avec les acteurs de la commune, ✚ Procéder aux améliorations issues du retour d'expérience, ✚ Vérifier la main courante, ✚ Vérifier les tableaux de demandes de moyens, ✚ Archiver tous les documents utilisés durant l'évènement

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le : Version : 1

9.2 Fiche Coordinateur MOYENS – ACTIONS – Le Chef PCC

Fiche missions Coordinateur des moyens et des actions – Chef PCC	
Période	Missions
Hors crise	<ul style="list-style-type: none"> ✚ S'assure des connaissances et compétences des responsables des cellules, ✚ S'assure de la mise en œuvre pérenne de la cellule de crise municipale.
Pendant la crise	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Anime la cellule de crise communale (PCC), ✚ Est en lien permanent avec le DOS et se tient informé des décisions prises, ✚ Veille à ce que les actions décidées par le DOS soient réalisées et transmet les ordres au terrain, ✚ Pilote les chefs de cellules du PCC, ✚ Fixe les objectifs et coordonne les actions, ✚ Remonte les informations importantes au Maire, ✚ Effectue des points de situation réguliers, ✚ Contrôle l'exécution des actions prioritaires à mettre en œuvre, ✚ S'assurer de l'information régulière à la préfecture, en lien avec le Maire, ✚ Communique aux médias, en lien avec le Maire.
Post crise	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Coordonne les actions visant un retour à une situation stable, ✚ Participe à un retour d'expérience avec les acteurs de la commune, ✚ Procède aux améliorations issues du retour d'expérience, ✚ Vérifier la main courante, ✚ Vérifier les tableaux de demandes de moyens.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le : Version : 1

9.3 Fiche PCC – Fonction SECRETARIAT

Fiche missions Secretariat	
Période	Missions
Hors crise	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Maintenir à jour les données du PCS, ✚ Vérifier les fiches mission, les tableaux de recensement...
Pendant la crise	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Appeler les différents responsables, membres du conseil municipal et personnes ressources, ✚ Préparer la cellule de crise (matériel de bureau – postes téléphoniques - ...), ✚ Assurer l'accueil téléphonique, ✚ Ouvrir dès le début de la crise ou de l'événement la main courante, ✚ Travailler en relation avec les autres fonctions du PCC, ✚ Préparer la communication du DOS, en concertation avec lui. ✚ Préparer les arrêtés de réquisition, ✚ Préparer les arrêtés d'interdiction de circulation.
Post crise	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Participer au retour d'expérience avec les acteurs de la commune, ✚ Procéder aux améliorations issues du retour d'expérience, ✚ Vérifier la main courante, ✚ Vérifier les tableaux de demandes de moyens, ✚ Archiver tous les documents utilisés durant l'évènement.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le : Version : 1

9.4 Fiches PCC - Fonctions ALERTE et SOUTIEN de la population

ALERTE

Fiche missions - Responsable Alerte de la population	
Période	Missions
Hors crise	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Maintenir à jour les listes des personnes vulnérables par secteur ✚ S'assurer du bon fonctionnement et de la disponibilité du matériel nécessaire
Pendant la crise	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Diriger et organiser les équipes déployées sur le terrain assurant l'alerte (générale ou spécifique) de la population, ✚ Collecter les informations, issues du terrain, et informer le PCC sur l'état d'avancement de l'alerte et des difficultés rencontrées, ✚ En cas d'évacuation, indiquer aux équipes déployées sur le terrain, le lieu d'accueil de la population, mis en place. ✚ En cas d'évacuation, indiquer aux équipes déployées sur le terrain, les moyens pour assurer l'évacuation.
Post crise	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Participer au retour d'expérience avec les acteurs de la commune, ✚ Procéder aux améliorations issues du retour d'expérience.

SOUTIEN

Fiche missions – Responsable Soutien des populations	
Période	Missions
Hors crise	<ul style="list-style-type: none"> ✚ S'assurer du bon fonctionnement et de la disponibilité du matériel nécessaire
Pendant la crise	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Est chargé de la mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement, ✚ Collecter les informations, issues du terrain, et informer le PCC sur l'ouverture du ou des centres et des difficultés rencontrées, ✚ Demander l'appui des associations agréées de sécurité civile ou de la réserve communale de sécurité civile si elle existe, ✚ Collecter les demandes en moyens logistique et moyens matériels nécessaires pour faire fonctionner le centre d'accueil et de regroupement, ✚ Tenir à jour le tableau la liste des personnes accueillies sur le ou les centres, ✚ Recueillir les demandes de repas à distribuer et organise la distribution avec la cellule logistique.
Post crise	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Participer au retour d'expérience avec les acteurs de la commune, ✚ Procéder aux améliorations issues du retour d'expérience.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le : Version : 1

9.5 Fiche Fonction Référent terrain – Site accueil

Fiche missions – Centre Accueil et Regroupement - CARE	
Période	Missions
Hors crise	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Connaître les particularités du CARE, <ul style="list-style-type: none"> ○ La localisation des clefs, ○ Avoir les plans du CARE, ○ Vérifier la sécurisation électrique (groupe électrogène...), ○ Le fonctionnement du chauffage, ✚ Recenser les moyens matériels et les fournitures basiques nécessaires, ✚ Avoir les numéros de téléphone des personnes qui vont participer à la mise en place du CARE.
Pendant la crise	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Contacter les personnes ressource, ✚ Vérifier l'accessibilité du site, ✚ Ouvrir les portes et les placards de rangements, ✚ Préparer le CARE, <ul style="list-style-type: none"> ○ Tables, chaises, ○ Chauffage, sanitaires, ○ Ravitaillement (voir pour aller chercher le nécessaire), ○ Matériel de nettoyage (sac poubelle, balais...), ✚ Mettre en place une signalétique de fléchage à l'intérieur (si besoin), <ul style="list-style-type: none"> ○ Accueil, Recensement, Espace enfants, salle de repos... ✚ Réconforter, ✚ Procéder au recensement des sinistrés, <ul style="list-style-type: none"> ○ Remplir la fiche d'accueil, ○ Identifier les besoins spécifiques (allergies alimentaire, régime particulier...), ○ Identifier les personnes présentant des difficultés particulières (enfant seul, personne handicapée, vulnérabilité...), ○ Identifier les compétences particulières (infirmière, médecin...), ✚ Ravitailler, <ul style="list-style-type: none"> ○ Boissons chaudes, sucre, biscuits... ○ Repas (éventuellement), ✚ Rendre compte à la cellule SOUTIEN au PCC.
Post crise	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Ranger le matériel utilisé, ✚ Reconstituer les stocks, ✚ Participer au retour d'expérience avec les acteurs de la commune, ✚ Procéder aux améliorations issues du retour d'expérience.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le : Version : 1

9.6 Fiche PCC – Fonction LOGISTIQUE

Fiche missions – Responsable Logistique	
Période	Missions
Hors crise	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Vérifier le matériel et sa localisation
Pendant la crise	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Mettre à disposition du DOS les matériels recensés et nécessaires au bon déroulement des actions, ✚ Diriger et organiser les équipes déployées sur le terrain effectuant les actions, ✚ Prendre contact avec les détenteurs / propriétaires pour honorer les demandes, ✚ Faire acheminer le matériel, ✚ Collecter les demandes en moyens logistique et moyens matériels nécessaires, ✚ En relation avec les équipes déployées sur le terrain, tenir à jour la liste des matériels utilisés, empruntés ou réquisitionnés, ✚ Coordonner les fermetures des voies et coordonne la mise en place des déviations.
Post crise	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Participer au retour d'expérience avec les acteurs de la commune, ✚ Procéder aux améliorations issues du retour d'expérience.

9.7 Fiche PCC – Fonction REFERENT LOGISTIQUE TERRAIN

Fiche missions – Référent Logistique TERRAIN	
Période	Missions
Hors crise	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Assurer la disponibilité et le bon fonctionnement des véhicules et des matériels
Pendant la crise	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Être en lien avec la fonction LOGISTIQUE du PCC, ✚ Mettre en œuvre les dispositions arrêtées par le DOS, ✚ Encadrer les équipes déployées sur le terrain, ✚ Prendre contact et accueille les moyens arrivés sur les lieux, ✚ Demander les moyens logistiques et moyens matériels nécessaires, ✚ En relation avec la fonction LOGISTIQUE du PCC, tenir à jour la liste des matériels utilisés, empruntés ou réquisitionnés, ✚ S'assurer et rendre compte au PCC sur les fermetures des voies et coordonne la mise en place des déviations.
Post crise	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Participer au retour d'expérience avec les acteurs de la commune, ✚ Procéder aux améliorations issues du retour d'expérience.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le : Version : 1

10 Salle du PCC – LOCALISATION et EQUIPEMENTS

Localisation Poste de Commandement Communal – PCC		
Mairie annexe de SOLARO - Plaine		TEL : 04 95 57 85 18 Courriel : mairie@solaro.fr Accès : T10 – Lieudit PUZZONE
Type d'équipement	Présence	Nombre
Téléphone fixe	OUI	1
Téléphone mobile	OUI	4
Fax	NON	0
Accès internet	OUI	1
Ordinateur	OUI	8
Imprimante	OUI	1
Photocopieur	OUI	1
Télévision	NON	0
Radio	OUI	1
Fournitures de bureau	OUI	
Tableau blanc	OUI	1
Poste émetteur récepteur	NON	0
Documents utiles : PCS, Plans, cartographie, annuaires,	OUI	
Groupe électrogène	NON	0

Mairie SOLARO - Village		TEL : 04 95 57 30 52 Courriel : mairie@solaro.fr Accès : T10 – D845
Type d'équipement	Présence	Nombre
Téléphone fixe	OUI	1
Téléphone mobile	OUI	4
Fax	NON	0
Accès internet	OUI	1
Ordinateur	OUI	1
Imprimante	OUI	1
Photocopieur	OUI	1
Télévision	NON	0
Radio	OUI	4
Fournitures de bureau	OUI	
Tableau blanc	OUI	1
Poste émetteur récepteur	NON	0
Documents utiles : PCS, Plans, cartographie, annuaires,	OUI	
Groupe électrogène	NON	0

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le : Version : 1

11 Soutien des populations : Les centres d'accueil et de regroupement

Lieux d'accueil et de Regroupement de la population (CARE)						
Type de bâtiment / adresse	Nom du responsable Mme/M.	Surface Capacité	Fonctions possibles			
			Accueil	Couchage	Restauration	Equipements
MAIRIE ANNEXE	M. le Maire	30 p	OUI	NON	NON	Tables, chaises, Micro-onde - toilettes.
LE STADE – HAUT DU VILLAGE – D845	Accès libre		OUI	NON	NON	Pas de matériel
GITES SOLARO (VILLAGE)	M. Nicolas ANDREANI 06 30 18 62 88	16 couchages	OUI	OUI	OUI (Saison)	Tables, chaises, frigo, micro-onde- toilettes.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le : Version : 1

12 Annuaire du dispositif communal – (Non consultable par les administrés)

12.1 Les élus

Le Maire, Directeur des Opérations de Secours - DOS	
M. Guy MOULIN-PAOLI	06 83 83 18 31
Adjoints	
1er adjoint Mme Marie Madeleine MORETTI-POLI	06 95 83 73 23
2ème adjoint M. Nicolas ANDREANI	06 30 18 62 88
3ème adjoint Mme Michèle NICOLAÏ	06 17 35 64 16
4ème adjoint M. Gérard GRANDO-PAOLI	06 70 10 68 56
Adjoint spécial M. Lucien TOMASINI	06 19 41 44 44

Conseil Municipal	
Mme Celine ORSONI	06 20 94 02 69
Mme Véronique CESARI-ACKER	06 84 48 49 91
M. Philippe SECONDI	06 33 03 24 49
Mme Rose Gine LUNARDI PLA	06 16 57 37 29
M. Pierre-Antoine GIUDICELLI	06 25 02 70 93
Mme Jocelyne Marie-Angèle GRUNDRICH VIOLA	06 74 69 58 80
M. Lucien TOMASINI	06 19 41 44 44

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le : Version : 1

12.2 Les agents communaux

Les agents communaux – Service Administratif	
Mme Claire RENUCCI	07 78 86 58 32
Mme Sandrine SANTONI	06 09 08 44 05
Mme Vanina GIUDICELLI	06 32 72 00 74
Mme Edwige PANZANI	06 20 94 63 69

Les agents communaux – Services Techniques	
M. Jean François SISTI	06 17 29 90 54
M. Patrick GARCIA	06 12 26 05 34
M. Tiziano PAGLIAZZI	07 49 06 20 23
M. Anthony SOLETTI	06 15 83 27 59

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le : Version : 1

12.3 Les services supports

Annuaire SERVICES SUPPORTS	
Services	Téléphone
Préfecture et Services Etat	
PREFECTURE HAUTE CORSE	04 95 34 50 00
SOUS PREFECTURE CORTE	04 95 34 52 40
Les communes voisines	
MAIRIE de GHISONACCIA	04 95 56 15 10
MAIRIE de VENTISERI	04 95 57 99 10
MAIRIE de SERRA DI FIUM'ORBU	04 95 56 71 09
MAIRIE de PRUNELLI DI FIUM'ORBU	04 95 56 51 10
Services publics	
Sapeurs-Pompiers – Urgences	18 / 112
CODIS	04 95 30 98 18
Centre de Secours de GHISONACCIA	04 95 56 19 88
Centre de Secours d'ALERIA	04 95 57 03 36
SAMU	15
POLICE - GENDARMERIE	17
EDF - Elus	09 69 32 25 20 0811 010 212
Service des eaux – KYRNOLIA (Secteur Plaine)	04 95 70 93 33
Service des eaux – Régie Communale	04 95 57 85 18
ARS	04 95 51 98 98
Collectivités	
Communauté de Commune de Fium'Orbu Castellu	04 95 56 10 10
Collectivité de Corse – Service des Routes - Astreinte	06 32 23 54 78
Collectivité de Corse – Transports Scolaires	04 95 34 81 68
Autres opérateurs	
RCFM	04 95 32 95 32
CORSE MATIN	04 95 32 66 33
VIA STELLA	04 95 23 93 00

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le : Version : 1

12.4 Les établissements ressources

Etablissements Ressources			
Désignation	Nom responsable	N° Téléphone	Ressources
Etablissements communaux			
MAIRIE			Siège du PCC
SALLE COMMUNALE			Siège du PCC
Hôtel – Restaurants - Bars			
BAR / RESTAURANT - SOLARO Village			Denrées
A MANDRIA (A L'ANNEE)	M. ROCCA SERRA DE PERETTI Sébastien	06 18 39 43 64	Denrées
LA VOILE ROUGE (SAISON ESTIVALE)	M. BIGHETTI Franck	06 03 22 53 95	Denrées
CAMPING DES NACRES (SAISON)	M. DECOMBLES Laurent	06 10 66 18 21	Denrées
LE CROCODILE (SAISON)	Mme CAUJET Stéphanie	06 66 61 41 56	Denrées
LES FLOTS BLEUS (SAISON)	M. ACHILLI Jean-Marie	06 85 07 85 91	Denrées
LE GALION (SAISON)	M. CALZARELLI Julien	06 12 54 44 77	Denrées
O POSA APPENA (A L'ANNEE)	Mme BIOLCHINI Marina	04 95 38 36 56	Denrées

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le : Version : 1

12.5 Les entreprises privées

ANNUAIRE ENTREPRISES PRIVEES		
Entreprise d'électricité		
M. Juan MARIN	Electricité	06 14 65 65 62
Déneigement		
DDTM (Edmond CARBONI)	GHISONACCIA	06 73 18 24 20
Entreprise PAOLACCI	GHISONACCIA	04 95 56 06 03 / 04 95 47 05 56 / 06 13 45 20 35 (Patron)
Sapeur – Forestier : Nicolas ANDREANI	SOLARO	06 30 18 62 88

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le : Version : 1

13 Recensement des moyens

13.1 Moyens humains

Professions médicales

Nom	Adresse	Tel	Domaine de compétence
Dr. MARTINETTI Alexandre	Résidence des Oliviers 20240 Travo	04 95 57 80 06	Généraliste
Dr. LARDEAUX Alain	18 Lot Simonpoli 20240 Travo	04 95 57 84 70	Généraliste
Dr. ROSSI Reynald	Centre Médical de TRAVO - 20240	04 20 13 08 18	Généraliste

Pharmacies

Nom	Adresse	Tel	
Pharmacie de Travo	Pont de Travo 20240 Travo	04 95 57 81 08	
Pharmacie De Peretti	RN 198 20145 Solenzara	04 95 57 41 70	

Ambulances

Nom	Adresse	Tel	
Ambulance KALLISTE – LA PLAINE	ZONE ARTISANALE DE TRAVO	04 95 57 35 85	


Personnes parlant une langue étrangère / interprétariat

Nom	Adresse	Tel	Langue parlée
Mme Jocelyne VIOLA	SCAFFA ROSSA	06 74 69 58 80	ANGLAIS
Mme Gerda VOLTES	149 VIA DI L'ALBITRONI	04 95 57 84 64	ALLEMAND

Responsables d'association

Nom	Adresse	Tel	Domaine de compétence

Autres personnes ressources


	<p>Lors de la révision du présent PCS et en cas de besoin, compléter le domaine « Recensement des moyens humains » par les rubriques ci-dessus mentionnées.</p>
--	---

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le : Version : 1

13.2 Moyens matériels

Véhicules					
• Détenus par la commune					
Type de véhicule	Immatriculation	Nbre de places	Adresse de remisage	Responsable - Tel :	
CAMION	BJ-285-NV	2	Mairie annexe	M. Tiziano PAGLIAZZI	07 49 06 20 23
PICK UP	DL-052-TW	2	Mairie annexe	M. Anthony SOLETTI	06 15 83 27 59
VEHICULE LEGER	CX-714-ZT	2	Mairie Annexe	M. Jean-François SISTI	06 17 29 90 54
BUS	EG-634-XQ	8	Mairie Annexe	M. Patrick GARCIA	06 12 26 05 34
TRACTEUR	CF-831-JY	1	Mairie Annexe	M. Jean-François SISTI	06 17 29 90 54
MINI PELLE		1	Mairie Annexe	M. Anthony SOLETTI	06 15 83 27 59
NACELLE	BC-787-WT	1	Mairie Annexe	M. Jean-François SISTI	06 17 29 90 54
• Détenus par des particuliers					
Type de véhicule	Immatriculation	Nbre de places	Adresse de remisage	Responsable - Tel :	


Matériels divers				
• Détenus par la commune				
Type de matériel	Nbre	Localisation	Responsable - Tel :	
Petit matériel (balai, seau, brouette, etc.)		Mairie Annexe	M. Christine GIUDICELLI	06 15 08 34 83
Moto pompe	1	Atelier communal	M. Jean-François SISTI	06 17 29 90 54
Barrières	10	Ancienne mairie annexe	M. Tiziano PAGLIAZZI	07 49 06 20 23
Groupe électrogène	1	Atelier communal	M. Patrick GARCIA	06 12 26 05 34

	<p>Lors de la révision du présent PCS et en cas de besoin, compléter le domaine « Moyens matériels » par les rubriques ci-dessus mentionnées.</p>
--	---



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le : Version : 1

14 Les fiches aléas


14.1 Risque Inondation « Crue torrentielle »

	RISQUE INONDATION « Crue torrentielle »	
	Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
	Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
	Jaune SMS	Situation moyennement préoccupante, début de vigilance
	Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
	Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant




EN PREVENTION DE LA CRISE

-  Gestion et entretien des infrastructures communales liées à l'écoulement pluvial,
-  Aménagement des secteurs régulièrement impactés.



DÈS RÉCEPTION DE L'ALERTE PAR LE MAIRE

-  Réunion préparatoire de crise – Mise en œuvre de la réponse communale :
 - Convoquer les référents identifiés PCS et les responsables des services de la mairie,
 - Le maire prévient le SDIS de la mise en œuvre de la réponse communale,
 - Informer les citoyens de l'approche d'un événement climatique,
 - Identifier les personnes ou sites sensibles éventuellement impactés,
 - Identifier les points noirs au regard de l'expérience et des données fournies par l'alerte,
 - Préparer la logistique et le matériel nécessaire à la première réponse communale : signalétique et matériel de déviation, pré positionnement des véhicules communaux dans des zones sécurisées,
 - Evaluer avec les services adéquats la durée du phénomène,
 - Pré positionner le PCC,
 - Prévenir les autorités que l'alerte a bien été prise en compte et que la commune est prête à réagir.

NIVEAU 1 : REPONSE COMMUNALE

-  Assurer une Permanence mairie,
-  Au regard du développement de l'aléa mise en place des solutions logistiques et techniques avec les moyens communaux (déviations, mise en sécurité des personnes sensibles, ...),
-  Suivre l'évolution de la situation.

NIVEAU 2 : DECLENCHEMENT DU PCS

-  Déclenchement PCS,
-  Mise en place du PCC.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le : Version : 1

RAPPEL DE LA CONDUITE À TENIR PAR LA POPULATION

- Surélever les meubles, amarrer les cuves,
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux,
- Couper le gaz, l'électricité,
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres,
- Ne pas téléphoner,
- Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers),
- Écouter la radio, ne pas aller chercher les enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux (PPMS).

QUE FAIRE EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les **dispositifs de protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation

- **NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE**, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture
- **ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours
- **RESTEZ À L'ABRI**, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités
- **RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le :
	Version : 1

14.1.1 Fond carte Zones inondables

geOrchestra

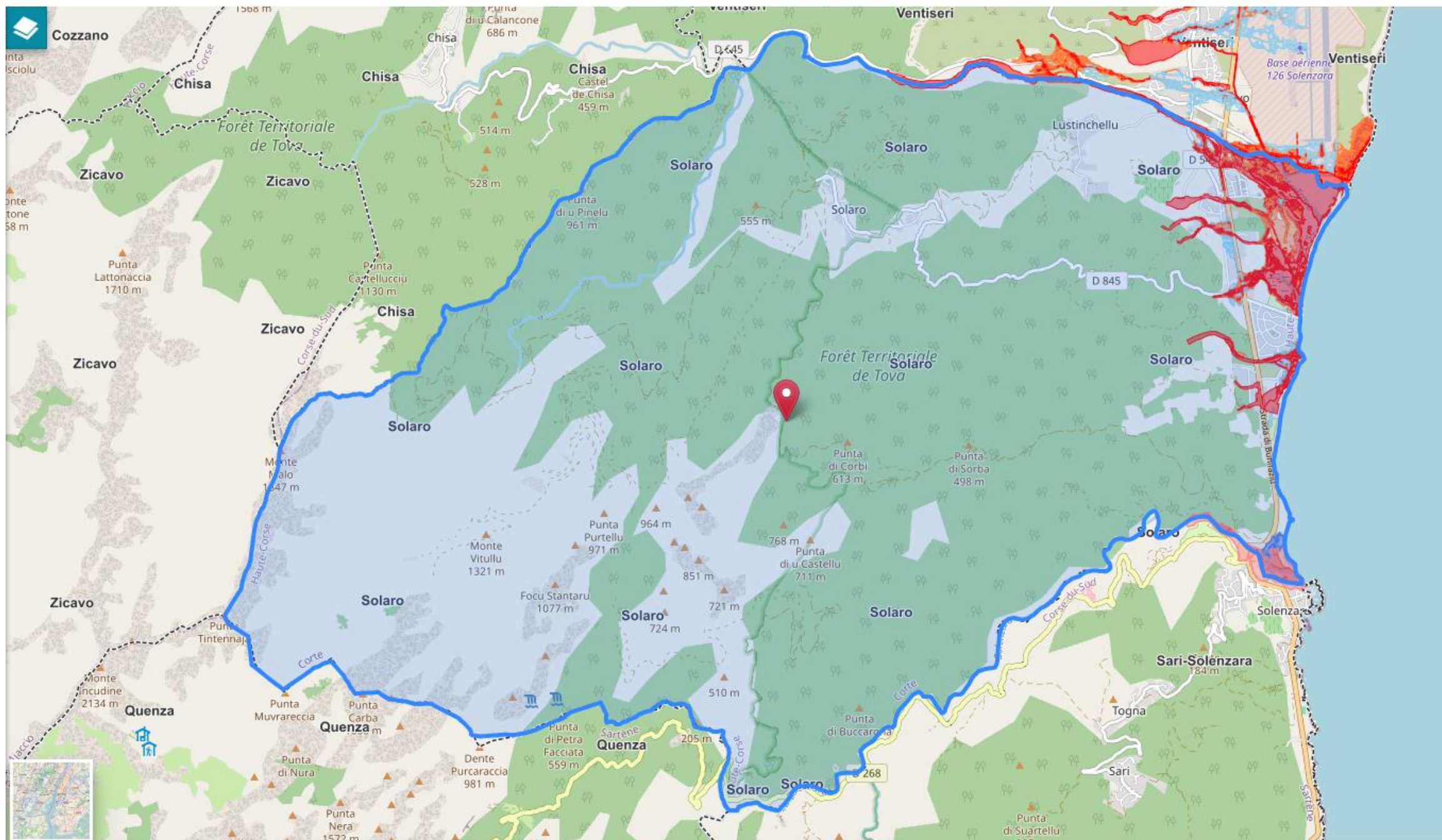
catalogue

visualiseur

cartes

services

importer



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le :
	Version : 1

14.1.2 Fond carte Zones inondables- PPRi



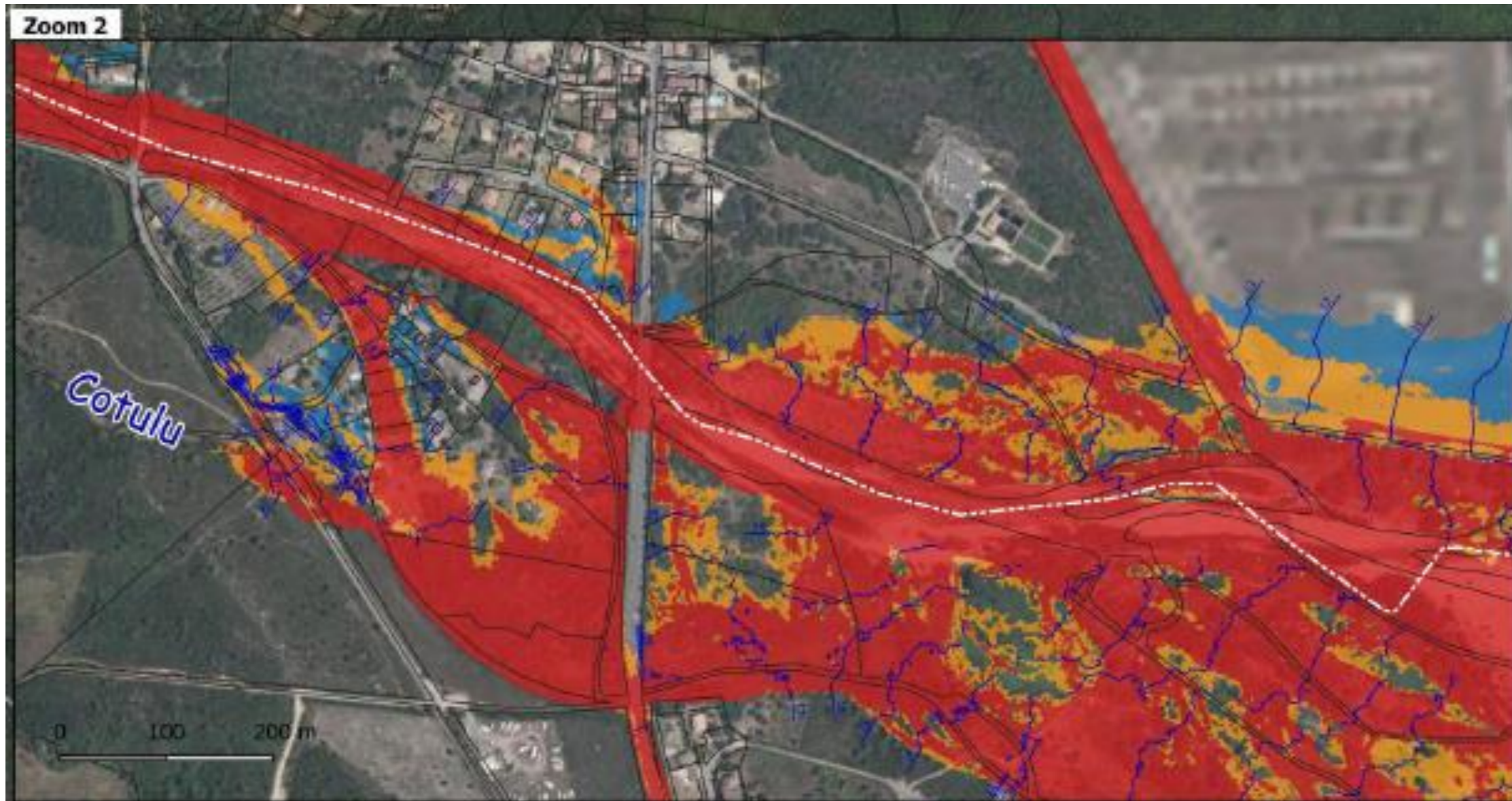
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le : Version : 1

14.1.3 Fond carte Zones inondables – PPRi – ZOOM 1



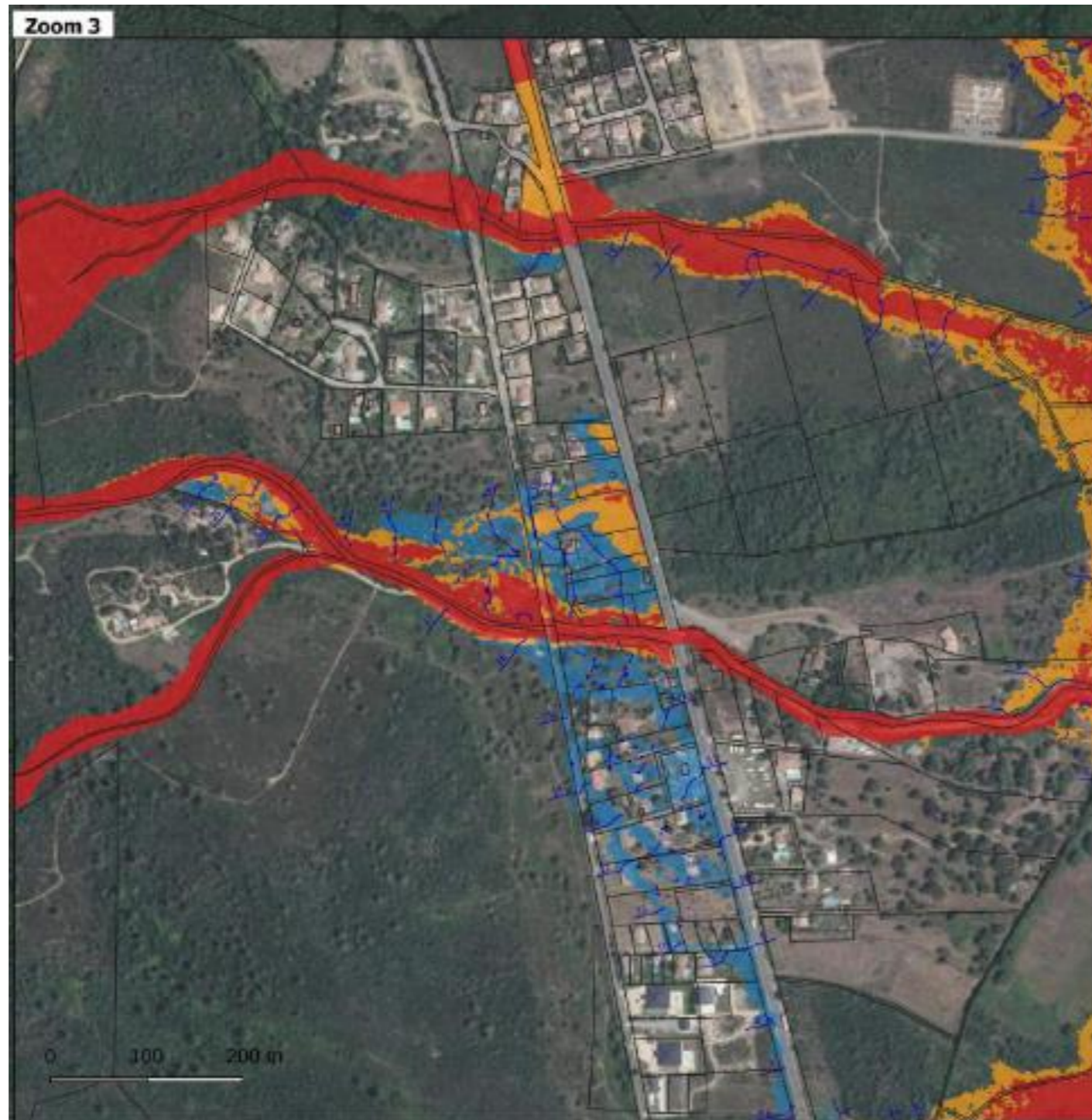
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le : Version : 1

14.1.4 Fond carte Zones inondables – PPRi – ZOOM 2



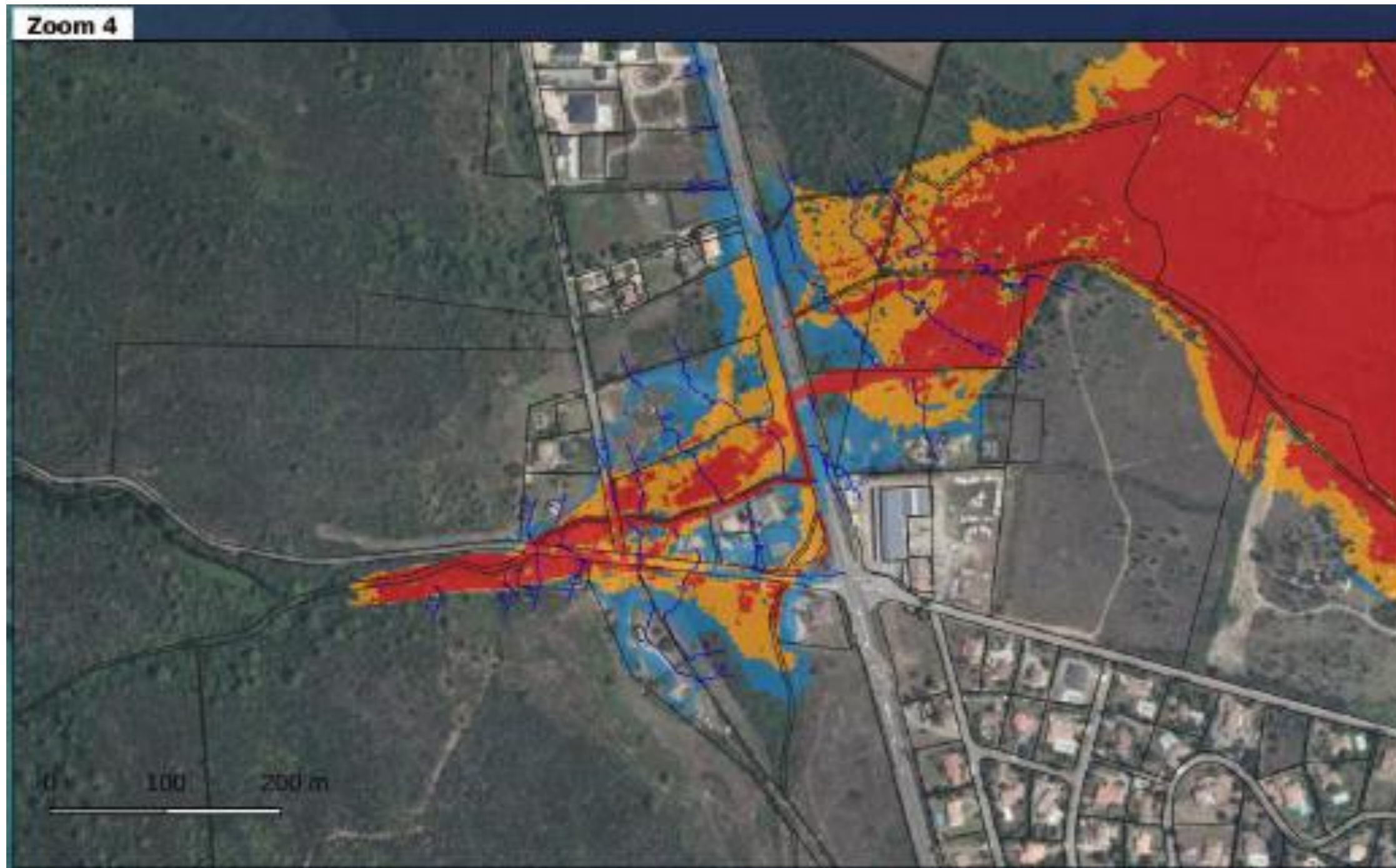
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le : Version : 1

14.1.5 Fond carte Zones inondables – PPRi – ZOOM 3




PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le : Version : 1

14.1.6 Fond carte Zones inondables – PPRi – ZOOM 4



14.2 Risque séisme

	RISQUE SEISME
	Zones de sismicité ■ 1 (très faible) ■ 2 (faible) ■ 3 (modérée) ■ 4 (moyenne) ■ 5 (forte)

Le territoire national dispose d'un zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes

La Corse est intégralement située en zone 1. Le risque sismique y est classé en risque négligeable mais non nul.

EN PREVENTION DE LA CRISE

Il n'est pas possible de prédire la survenue d'un séisme. **L'information et la préparation des populations demeurent la meilleure parade pour se protéger des séismes.**

DÈS RÉCEPTION DE L'ALERTE PAR LE MAIRE

- ✚ Réunion préparatoire de crise – Mise en œuvre de la réponse communale :
 - Convoquer les référents identifiés PCS et les responsables des services de la mairie,
 - Le maire prévient le SDIS de la mise en œuvre de la réponse communale,
 - Informer les citoyens de la situation,
 - Identifier les personnes ou sites sensibles éventuellement impactées et fournir cette liste au SDIS,
 - Identifier les points noirs au regard de l'expérience et des données fournies par l'alerte,
 - Préparer la logistique et le matériel nécessaire à la mise en sécurité des personnes sensibles et l'accueil des équipes du SDIS,
 - Pré positionner le PCC,
 - Prévenir les autorités que l'alerte a bien été prise en compte et que la commune est prête à réagir,

NIVEAU 1 : REPONSE COMMUNALE

- ✚ Assurer une Permanence mairie,
- ✚ Au regard du développement de l'aléa mise en place des solutions logistiques et techniques avec les moyens communaux (déviation, mise en sécurité des personnes sensibles, ...),
- ✚ Suivre l'évolution de la situation.

NIVEAU 2 : DECLENCHEMENT DU PCS

- ✚ Déclenchement PCS,
- ✚ Mise en place du PCC.

CONDUITE À TENIR PAR LA POPULATION

En amont :

- Vérifier ou faire vérifier la vulnérabilité aux séismes de mon habitation,
- Repérer les points de coupure du gaz, d'eau, de l'électricité,
- Fixez les appareils et les meubles lourds,
- Préparez un plan de groupement familial.

Pendant le sinistre :

Rester où l'on est :

- A l'intérieur : se mettre près d'un mur porteur (mur très solide), une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres,
- A l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...),
- En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses,
- Se protéger la tête avec les bras,
- Ne pas allumer de flamme.

Après :

- Sortir des bâtiments et ne pas se mettre sous, ou à côté, des fils électriques et de ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, bâtiments),
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble,
- Couper l'eau, l'électricité et le gaz : en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités,
- S'éloigner des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses,
- Se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses,
- Ecouter et appliquer les consignes des autorités.

14.3 Risque Mouvement de terrain



Type : Retrait – Gonflement

Les mouvements de terrain se manifestent par un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Ils résultent d'une susceptibilité géologique, fréquemment aggravée par l'action de l'eau et de l'homme. Le risque de mouvements de terrain englobe les mouvements rapides (éboulements rocheux, coulées boueuses et glissements de terrain), présentant généralement des dangers pour les personnes, et les mouvements dits lents (retrait-gonflement des argiles).

La Corse, région très montagneuse, a une géologie très favorable aux mouvements de terrain, ce qui est aggravé par l'action de l'eau.

DÈS RÉCEPTION DE L'ALERTE PAR LE MAIRE

- ✚ Réunion préparatoire de crise – Mise en œuvre de la réponse communale :
 - Convoquer les référents identifiés PCS et les responsables des services de la mairie,
 - Le maire prévient le SDIS de la mise en œuvre de la réponse communale,
 - Informer les citoyens de la situation,
 - Identifier les personnes ou sites sensibles éventuellement impactés et fournir cette liste au SDIS,
 - Identifier les points noirs au regard de l'expérience et des données fournies par l'alerte,
 - Préparer la logistique et le matériel nécessaire à la mise en sécurité des personnes sensibles et l'accueil des équipes du SDIS,
 - Pré positionner le PCC,
 - Prévenir les autorités que l'alerte a bien été prise en compte et que la commune est prête à réagir.

NIVEAU 1 : REPONSE COMMUNALE

- ✚ Assurer une Permanence mairie,
- ✚ Au regard du développement de l'aléa mise en place des solutions logistiques et techniques avec les moyens communaux (déviation, mise en sécurité des personnes sensibles, ...),
- ✚ Suivre l'évolution de la situation.

NIVEAU 2 : DECLENCHEMENT DU PCS

- ✚ Déclenchement PCS,
- ✚ Mise en place du PCC.

CONDUITE À TENIR PAR LA POPULATION

En amont :

- *S'informer des risques encourus,*

Pendant le sinistre :

En cas d'effondrement du sol :

- *Evacuer le bâtiment, fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas,*
- *S'éloigner de la zone dangereuse,*
- *Gagner un point en hauteur,*
- *Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.*


En cas d'éboulement :

- *Se réfugier dans un bâtiment dur,*
- *S'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres.*

Après :

- *Fermer le gaz et l'électricité,*
- *Evacuer les bâtiments,*
- *S'éloigner de la zone dangereuse,*
- *Evaluer les dégâts et les dangers,*
- *Informers et écouter les autorités.*

14.4 Risque Feux de Forêts

	RISQUE FEUX DE FORÊTS	
	Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
	Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
	Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
	Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant

EN PREVENTION DE LA CRISE

- ✚ Gestion et entretien des infrastructures communales de distribution d'eau servant aux opérations de lutte contre incendies – (Poteaux et bouches d'incendie),
- ✚ Visite et entretien avec les services concernés de tous les ouvrages prévus au Plan Local de Prévention Incendie concernant la commune,
- ✚ Faire respecter les directives du débroussaillage légal.

DÈS RÉCEPTION DE L'ALERTE PAR LE MAIRE

- ✚ Réunion préparatoire de crise – Mise en œuvre de la réponse communale :
 - Convoquer les référents identifiés PCS et les responsables des services de la mairie,
 - Le maire prévient le SDIS de la mise en œuvre de la réponse communale,
 - Informer les citoyens de la situation,
 - Identifier les personnes ou sites sensibles éventuellement impactées et fournir cette liste au SDIS,
 - Identifier les points noirs au regard de l'expérience et des données fournies par l'alerte,
 - Préparer la logistique et le matériel nécessaire à la mise en sécurité des personnes sensibles et l'accueil des équipes du SDIS,
 - Pré positionner le PCC,
 - Prévenir les autorités que l'alerte a bien été prise en compte et que la commune est prête à réagir.

NIVEAU 1 : REPONSE COMMUNALE

- ✚ Assurer une Permanence mairie,
- ✚ Au regard du développement de l'aléa mise en place des solutions logistiques et techniques avec les moyens communaux (déviation, mise en sécurité des personnes sensibles, ...),
- ✚ Suivre l'évolution de la situation.

NIVEAU 2 : DECLENCHEMENT DU PCS

- ✚ Déclenchement PCS,
- ✚ Mise en place du PCC.

CONDUITE À TENIR PAR LA POPULATION

En amont :

- *Débroussailler en fonction de la réglementation en vigueur,*
- *Le brûlage à l'air libre de tous déchets est interdit.*

À l'approche du sinistre :

- *Abriter ou isoler les réservoirs de gaz s'ils sont mobiles,*
- *Fermer les portes et volets,*
- *Abriter ou isoler les véhicules,*
- *Calfeutrer les baies et bouches d'aération,*
- *N'évacuer les lieux que sur décision des sapeurs-pompiers.*


Si le sinistre surprend la population, chacun doit :

- *Donner l'alerte,*
- *Évacuer la zone en restant le plus calme possible,*
- *Rechercher un écran de protection ou une zone dépourvue de végétation,*
- *En véhicule, rechercher un espace dégagé et rester à l'intérieur.*

Après :

- *Éteindre les foyers résiduels,*
- *Ne pas sortir sans se protéger par une tenue adaptée,*
- *Inspecter la maison soigneusement,*
- *Arroser les parties encore fumantes et la végétation alentour,*
- *Venir en aide aux voisins,*
- *Écouter la radio (de préférence récepteurs alimentés par piles).*

14.5 Risque Tempête

	RISQUE TEMPÊTE	
	Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
	Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
	Jaune SMS	Situation moyennement préoccupante, début de vigilance
	Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant	

EN PREVENTION DE LA CRISE

- ✚ Veille et entretien sur les éléments pouvant entraîner des dégâts en cas de fort aléa climatique :
 - Arbres sur le réseau routier, près des habitations,
 - Toitures endommagées,
 - Murs de soutènement gonflés ou détériorés.

DÈS RÉCEPTION DE L'ALERTE PAR LE MAIRE

- ✚ Réunion préparatoire de crise – Mise en œuvre de la réponse communale :
 - Convoquer les référents identifiés PCS et les responsables des services de la mairie,
 - Le maire prévient le SDIS de la mise en œuvre de la réponse communale,
 - Informer les citoyens de la situation,
 - Surveiller les conditions météorologiques,
 - Identifier les personnes ou sites sensibles éventuellement impactées et fournir cette liste au SDIS,
 - Identifier les points noirs au regard de l'expérience et des données fournies par l'alerte,
 - Préparer la logistique et le matériel nécessaire à la mise en sécurité des personnes sensibles et/ou sinistrés,
 - Pré positionner le PCC,
 - Prévenir les autorités que l'alerte a bien été prise en compte et que la commune est prête à réagir.

NIVEAU 1 : REPONSE COMMUNALE

- ✚ Assurer une Permanence mairie,
- ✚ Organiser un circuit d'inspection plusieurs fois par jour,
- ✚ Au regard du développement de l'aléa mise en place des solutions logistiques et techniques avec les moyens communaux (déviation, mise en sécurité des personnes sensibles, panneaux de signalisation de dangers...),
- ✚ Suivre l'évolution de la situation.

NIVEAU 2 : DECLENCHEMENT DU PCS

- ✚ Déclenchement PCS,
- ✚ Mise en place du PCC.

CONDUITE À TENIR PAR LA POPULATION

En cas de fortes précipitations :

- Limiter voire éviter les déplacements,
- Ne pas s'engager sur une voie ou zone inondée,
- Respecter les déviations mises en place,
- Suivre les conseils des autorités publiques.

En cas d'orages :

- Éviter l'utilisation du téléphone et des appareils électriques,
- Débrancher les appareils électriques non utilisés et le câble d'antenne de la télévision,
- Mettre à l'abri les objets sensibles au vent,
- Limiter voire éviter les déplacements.

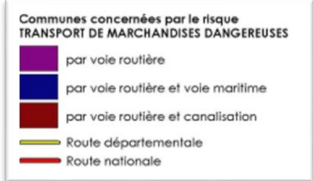
En cas de vents violents :

- Limiter voire éviter les déplacements,
- Risque d'obstacles sur les voies de circulation,
- Risque de chute de branches ou d'objets,
- N'intervenir en aucun cas sur les toitures et ne pas toucher aux fils électriques tombés au sol,
- Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés.

En cas de neige ou de verglas :

- Limiter voire éviter les déplacements,
- En cas de déplacement, prudence et vigilance s'imposent,
- Utiliser des équipements spéciaux,
- Privilégier le transport en commun ou le covoiturage,
- S'informer sur les conditions de circulation.

14.6 Risque Transport de Matières Dangereuses (TMD)

	<p>RISQUE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES</p>
	

EN PREVENTION DE LA CRISE

- ✚ Informer les citoyens des mesures à prendre en cas d'accident,
- ✚ Prévoir et/ou entretenir le matériel dédié au risque.

DÈS RÉCEPTION DE L'ALERTE PAR LE MAIRE

- ✚ Réunion préparatoire de crise – Mise en œuvre de la réponse communale :
 - Convoquer les référents identifiés PCS et les responsables des services de la mairie,
 - Le maire prévient le SDIS de la mise en œuvre de la réponse communale,
 - Informer les citoyens de l'accident,
 - Identifier les personnes ou sites sensibles éventuellement impactées,
 - Identifier les points noirs au regard de l'expérience et des données fournies par l'alerte,
 - Mobiliser la logistique et le matériel nécessaire à la première réponse communale : signalétique et matériel de déviation, pré positionnement des véhicules communaux dans des zones sécurisées,
 - Evaluer avec les services adéquats la durée du phénomène,
 - Pré positionner le PCC,
 - Prévenir les autorités que l'alerte a bien été prise en compte et que la commune agit.

NIVEAU 1 : REPONSE COMMUNALE

- ✚ Assurer une Permanence mairie,
- ✚ Au regard du développement de l'aléa mise en place des solutions logistiques et techniques avec les moyens communaux (déviations, mise en sécurité des personnes sensibles, confinement...),
- ✚ Suivre l'évolution de la situation.

NIVEAU 2 : DECLENCHEMENT DU PCS

- ✚ Déclenchement PCS,
- ✚ Mise en place du PCC.

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche,
- Fermer toutes les ouvertures,
- Ne pas fumer,
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux (PPMS),
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation,
- Rester à l'écoute de la radio,
- Ne sortir qu'en fin d'alerte.

Message préformaté

RISQUE MATIERES DANGEREUSES – POLLUTION ATMOSPHERIQUE :

AVIS A LA POPULATION !!! AVIS A LA POPULATION !!!

La préfecture nous informe qu'en raison du risque de (pollution atmosphérique par des produits chimiques toxiques – Autres raisons), il est demandé à chacun de rester chez soi, de ne pas se déplacer et d'écouter la radio.

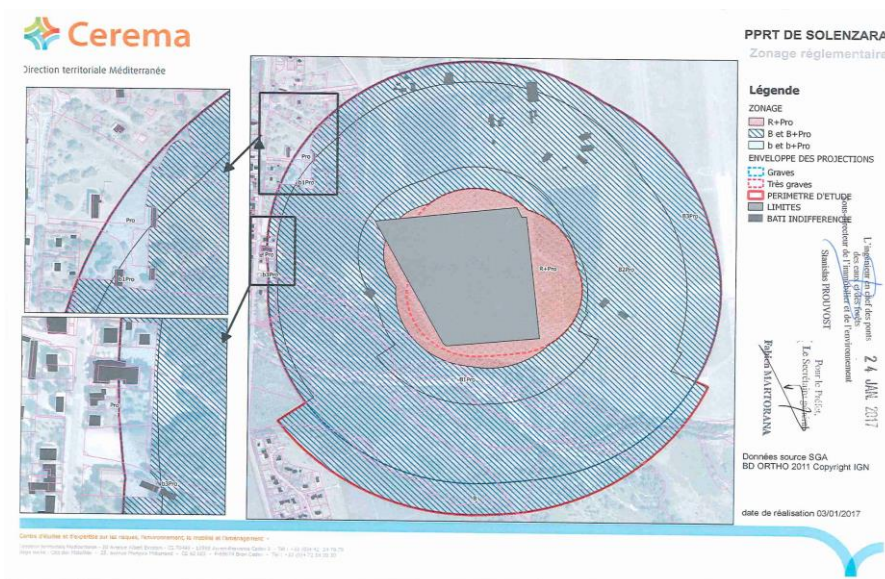
N'encombrez pas le réseau téléphonique, cela sera préjudiciable à tous.

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION.

14.7 Risque ICPE BA 126

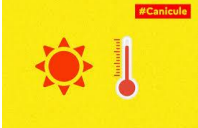
La commune de SOLARO est concernée par une ICPE classée SEVESO seuil haut : le dépôt de munition de la BA126 Ventiseri-Solenzara. Le caractère fortement explosif des munitions stockées (plus de 60 tonnes) rend le site dangereux pour le personnel de la BA, les populations environnantes ainsi que les biens et l'environnement. Afin de prévenir les risques en cas d'accident majeur, une étude de danger ainsi qu'un PPRT ont été réalisés en 2014 puis mis à jour en 2017. Un Plan Particulier d'Intervention a également été mis en place.

Commenté [PP1]: Voir avec la commune pour insérer les cartes et ou informations spécifiques à la commune, dans le cadre de l'alerte et sauvegarde de la population



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le : Version : 1

14.8 Risque Fortes Chaleurs - Canicule

	RISQUE FORTES CHALEURS - CANICULE	
	Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
	Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
	Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
	Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant

EN PREVENTION DE LA CRISE

- ✚ Recenser les personnes fragiles pouvant être impactées,
- ✚ Identifier et préparer des lieux de mise en sécurité des personnes fragiles,
- ✚ Acquérir et/ou entretenir le matériel nécessaire :
 - ✓ Brumisateurs,
 - ✓ Tonnelles,
 - ✓ Climatiseurs portables ou fixes,
- ✚ Stocker de l'eau minérale en vue d'une distribution.

DÈS RÉCEPTION DE L'ALERTE PAR LE MAIRE

- ✚ Réunion préparatoire de crise – Mise en œuvre de la réponse communale :
 - Convoquer les référents identifiés PCS et les responsables des services de la mairie,
 - Le maire prévient le SDIS de la mise en œuvre de la réponse communale,
 - Informer les citoyens de la situation,
 - Surveiller les conditions météorologiques,
 - Identifier les personnes ou sites sensibles éventuellement impactées et fournir cette liste au SDIS,
 - Organiser un itinéraire de visite régulière des personnes fragiles,
 - Identifier et vérifier les locaux susceptibles de recevoir les personnes fragiles,
 - Mobiliser les soignants du territoire,
 - Préparer la logistique et le matériel nécessaire à la mise en sécurité des personnes sensibles et/ou sinistrés,
 - Pré positionner le PCC,
 - Prévenir les autorités que l'alerte a bien été prise en compte et que la commune est prête à réagir.

NIVEAU 1 : REPONSE COMMUNALE

- ✚ Assurer une Permanence mairie,
- ✚ Poursuivre l'exécution du circuit d'inspection plusieurs fois par jour,
- ✚ Au regard du développement de l'aléa mise en place des solutions logistiques et techniques avec les moyens communaux (distribution d'eau, mise en sécurité des personnes sensibles, distribution de matériels de rafraîchissement, ...),
- ✚ Suivre l'évolution de la situation.

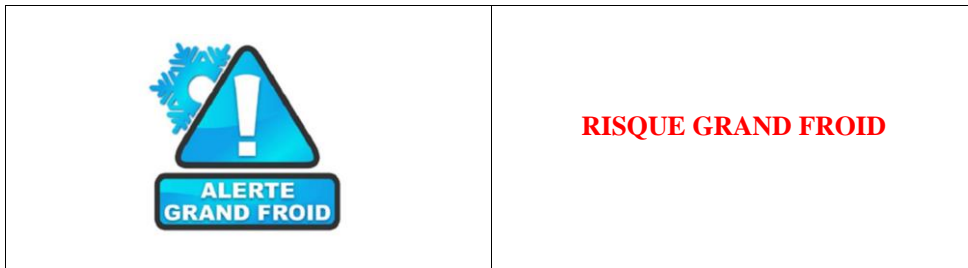
NIVEAU 2 : DECLENCHEMENT DU PCS

- ✚ Déclenchement PCS,
- ✚ Mise en place du PCC.

CONDUITE À TENIR PAR LA POPULATION

- *Passer au moins 3h par jour dans un endroit frais,*
- *Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour,*
- *Boire fréquemment et abondamment même sans soif,*
- *Éviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes,*
- *Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés,*
- *Écouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible).*

14.9 Risque Grand Froid



LE PLAN GRAND FROID :

Ce plan est constitué de 3 niveaux d'alerte :

- Niveau 1 : Mobilisation hivernale à partir du 1er novembre au 31 mars,
- Niveau 2 : Grand Froid, températures entre -5° le jour et -10° la nuit,
- Niveau 3 : Froid Extrême, températures exceptionnellement basses pendant plusieurs jours et inférieures à -10° la nuit.

Les vagues de froid intenses sont signalées par Météo-France et les médias.

Ce plan est destiné à organiser l'aide aux plus fragiles, dont les sans-abris.

Des dispositions spécifiques relatives à la prévention et à la gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid sont prises par la préfecture de la Haute-Corse dans le cadre d'un Plan ORSEC Départementale.

EN PREVENTION DE LA CRISE

- Recenser les personnes vulnérables,
- Recenser les logements « passoirs thermiques ».

DÈS RÉCEPTION DE L'ALERTE PAR LE MAIRE

- Réunion préparatoire de crise – Mise en œuvre de la réponse communale :
 - Convoquer les référents identifiés PCS et les responsables des services de la mairie,
 - Le maire prévient le SDIS de la mise en œuvre de la réponse communale,
 - Informer les citoyens de la situation,
 - Identifier les personnes ou sites sensibles éventuellement impactées et fournir cette liste au SIS,
 - Identifier les points noirs au regard de l'expérience et des données fournies par l'alerte,
 - Préparer la logistique et le matériel nécessaire à la mise en sécurité des personnes sensibles et l'accueil des équipes du SIS,
 - Pré positionner le PCC,
 - Prévenir les autorités que l'alerte a bien été prise en compte et que la commune est prête à réagir.

NIVEAU 1 : REPONSE COMMUNALE

- ✚ Assurer une Permanence mairie,
- ✚ Au regard du développement de l'aléa mise en place des solutions logistiques et techniques avec les moyens communaux (déviation, mise en sécurité des personnes sensibles, ...),
- ✚ Suivre l'évolution de la situation.

NIVEAU 2 : DECLENCHEMENT DU PCS

- ✚ Déclenchement PCS,
- ✚ Mise en place du PCC.

CONDUITE À TENIR PAR LA POPULATION


En amont :

- Consultez les cartes de vigilance Météo-France.





Pendant :

- Évitez les efforts brusques,
- Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu. Ne jamais utiliser des cuisinières, braséros... pour se chauffer,
- Pour sortir et vous déplacer, veillez à un habillement adéquat (plusieurs couches de vêtements fermés au col et aux poignets, couche extérieure imperméable au vent et à la neige, bonnet, écharpe et gants),
- Portez la plus grande attention à l'habillement des personnes dépendantes,
- Pas de boissons alcoolisées. Rappelez-vous que l'alcool favorise la baisse de la température corporelle en atmosphère froide,
- Évitez les déplacements en voiture en cas de neige et de verglas, sauf nécessité,
- Ne surchauffez pas les logements et veillez à une aération correcte : l'intoxication au CO est fréquente et elle peut être mortelle,
- Ce qu'il ne faut absolument pas faire :
 - Ne sortez pas un nourrisson de moins de 3 mois en cas d'alerte météo de niveau 3, sauf nécessité absolue.

14.10 Risque Pandémie


RISQUE PANDEMIE		
	Phase 1	Pas de virus circulant chez l'Humain
	Phase 2	Pas de nouveau virus circulant chez l'Humain mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
	Phase 3	Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)
	Phase 4	Petits groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains)
	Phase 5	Larges groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'Humain)
	Phase 6	Fortes transmissions interhumaines dans la population (pandémie)

EN PREVENTION DE LA CRISE

-  Informer les citoyens des mesures à prendre en cas de pandémie,
-  Identifier et localiser les personnes à risque,
-  Nommer un « référent pandémie » et transmettre ses coordonnées à la Préfecture,
-  Identifier et équiper des sites éventuels de confinement.

DÈS RÉCEPTION DE L'ALERTE PAR LE MAIRE

<p>Pour la grippe aviaire Pour constater oiseaux morts Equipement à fournir aux agents communaux : GANTS et MASQUE FFP2</p>	<p>Pour la grippe A Personnel en contact avec le public et ou le virus Equipement à fournir aux agents communaux : GANTS et MASQUE FFP2</p>
---	---

-  Réunion préparatoire de crise – Mise en œuvre de la réponse communale :
 - Convoquer le « référent pandémie », les référents identifiés PCS et les responsables des services de la mairie,
 - Le maire prévient la Préfecture de la mise en œuvre de la réponse communale,
 - Mobiliser les soignants du territoire,
 - Informer les citoyens de l'aléa et des mesures à prendre,
 - Identifier les personnes sensibles éventuellement impactées,
 - Organiser un circuit de veille des personnes sensibles,
 - Mobiliser la logistique et le matériel nécessaire si besoin de confinement,
 - Evaluer avec les services adéquats la durée du phénomène,
 - Pré positionner le PCC,
 - Prévenir les autorités que l'alerte a bien été prise en compte et que la commune agit.

NIVEAU 1 : REPONSE COMMUNALE

- ✚ Assurer une Permanence mairie,
- ✚ Mettre en œuvre la veille des personnes sensibles,
- ✚ Au regard du développement de l'aléa mise en place des solutions logistiques et techniques avec les moyens communaux (mise en sécurité des personnes sensibles, confinement...),
- ✚ Suivre l'évolution de la situation.

NIVEAU 2 : DECLENCHEMENT DU PCS

- ✚ Déclenchement PCS,
- ✚ Mise en place du PCC.

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

Pour la grippe aviaire :

- *Toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages en zone rurale doit être signalée à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP). Sinon, appeler la préfecture,*
- *Une mortalité anormale correspond à plus de 5 oiseaux sauvages trouvés morts sur un même site (rayon de moins de 500 m) et dans un laps de temps restreint (moins d'une semaine),*
- *Ne pas toucher aux oiseaux trouvés morts.*

Pour la grippe A :

- *Tout symptôme grippal doit être signalé à un médecin ou au centre 15,*
- *Consignes d'hygiène : se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydroalcoolique ; utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser, le jeter et se laver les mains.*

15 Documents du PCC à imprimer en cas de crise

Documents à imprimer et à utiliser en cas de gestion de crise



Les documents utilisés permettront de procéder au retour d'expérience, à l'issue de la crise.

✚ Fiche « Réunion de préparation de crise » -	Format A3
✚ Fiche de prise d'appel téléphonique,	Format A4
✚ Modèle de main courante,	Format A4
✚ Organigramme de communication – Transmission,	Format A3
✚ Tableau des moyens,	Format A3
✚ Tableau des personnes impactées,	Format A3
✚ Plans de la commune,	Format A3

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le : Version : 1

15.1 Fiche préparatoire dispositif communal.

Commune de	Dispositif préventif communal du:	
Evènement prévu :	Date	Durée estimée
Besoins pour la réunion préparatoire Un exemplaire du PCS par membre Eléments météo concernant l'évènement Autres éléments		

Points à aborder :

Nature de l'aléa Intensité - Durée - Risques envisageables - Tour de table des participants
 Evaluation du dispositif d'alerte - Modalité de mise en œuvre - Déclenchement de l'alerte de la population
 Préparation au déclenchement du PCS
 Préparation activation du PCC
 Préparation sites accueil
 Préparation soutien médical - Les disponibilités
 Préparation soutien logistique - Les disponibilités

Organisation communal

Alerte	Fonctions	Nom	Véhicules	Heure de mise en place	Effectifs mobilisés
	Maire - DOC				
Référent secteur					
Référent secteur					
Référent secteur					
Référent secteur					
Référent secteur					
				S/T	0

Effectifs du PCC	Coordinateur				
	Secrétariat				
Soutien Population					
Logistique					
				S/T	0

Accueil

Site 1					
Site 2					
				S/T	0

Soutien Sanitaire

Médecin					
Infirmier					
				S/T	0

Soutien logistique

				S/T	0

Effectif total mobilisé 0

Documents à préparer	Arrêtés réquisition
	Arrêtés réglementation circulation
	Les outils du PCC

Matériels à vérifier	Dispositifs d'alerte
	Sites accueil
	Matériel balisage
	Groupes électrogènes
	Autres

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le : Version : 1

15.2 Les communes de proximité

Les « Délais de Route », exprimés en minutes dans la dernière colonne, ne comprennent pas les délais de « Mise en Route »

L'anticipation vise à réduire ce temps de mise en route et, par conséquent, le temps de « Mise en Œuvre » des ressources communales de proximité

Communes	SOLARO
GHISONACCIA	28
VENTISERI	32
CHISA	39

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le : Version : 1

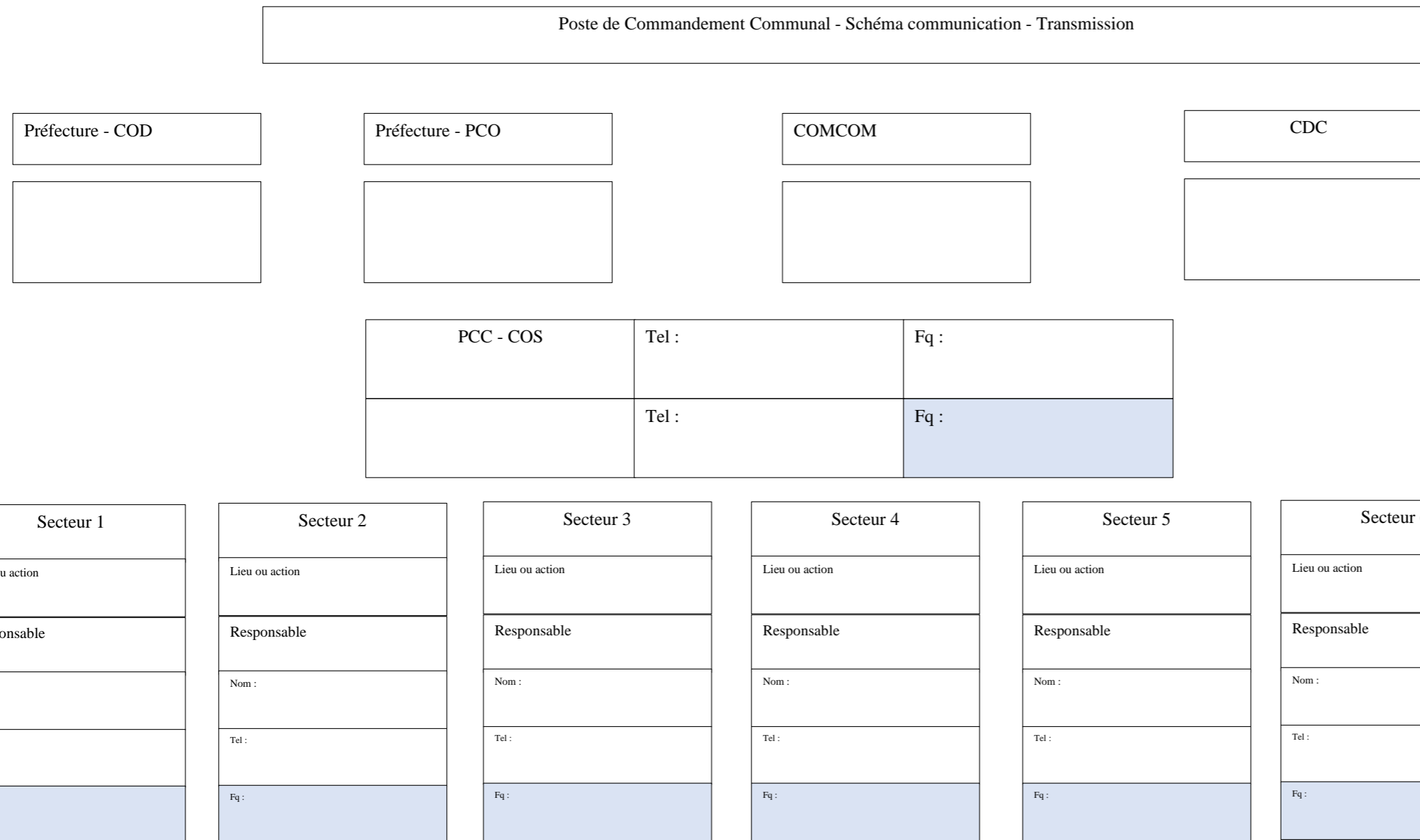
15.3 Modèle fiche prise d'appel téléphonique

Poste Communal de Commandement - Fiche réception appel téléphonique

Date :	Heure :
Identité de l'appelant	
N° appelant	
Adresse	
Motif de l'appel	
Besoins exprimés	

Notes :

15.5 Organigramme de communication – Transmission,



15.6 Tableau des moyens,

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le : Version : 1

15.8 Message du DOS

MESSAGE DU DOS – PCC

Numéro du message : **Origine : DOS ou PCC :**

Heure : **Destinataire :**

Format du message (Pour mémoire)

Je suis :

Je vois :

Je fais :

Je prévois :

Je demande :

L'OUTIL DU DOS- SOIEC

Heure :

Destinataire :

Face à un problème : Cheminement de la réflexion

Situation : La canalisation principale d'eau potable est rompue,
(Contre quoi je suis confronté)

Objectif : 1 : Arrêter la fuite, 2 : Anticiper sur distribution d'eau à la population
(Ce que je veux faire (Verbe d'action))

Idées de Manoeuvre : 1 : Contacter l'entreprise ABC – 2 : Alerter les ST pour envisager circuit distribution si la réparation sera longue.
(Les solutions pour le faire)

Exécution
(Qui le fait avec quoi)

Contrôle :
(Vérification de l'action engagée)

15.10 Arrêté de réquisition



Le maire de la commune de SOLARO ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2,

Considérant : (*l'événement*).....
.....survenu le àheures

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations.

Vu l'urgence : à *expliciter le plus possible*.....,

Arrête :

Article 1er : L'entrepriseest réquisitionnée avec les moyens en personnel et en matériel dont elle dispose en vue d'exécuter la mission (*préciser la nature, le lieu de la prestation...*) nécessaires au rétablissement de l'ordre public.

Article 2 : *préciser toute indication utile à la bonne exécution de la réquisition et en particulier les nom, prénoms, qualité et fonction de l'autorité habilitée à constater le service fait.*

Article 3 : La réquisition est exécutoire dès réception du présent ordre et jusqu'au ... / pour (*X heures, voire jours.*)

Article 4 : [*le requis*] sera indemnisé dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultant de l'application du présent arrêté, ou en fonction du prix commercial normal et licite de la prestation, sans considération de profit, lorsque la prestation requise est de même nature que celles habituellement fournies par l'entreprise à la clientèle, conformément aux conditions prévues par l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales.

Dans les conditions prévues au code de justice administrative, le tribunal administratif pourra accorder au requis, à sa demande, une provision couvrant tout ou partie de l'indemnité à venir.

Article 5 : A défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L.2215-1 4° du code général des collectivités territoriales.

Article 6 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Article 7 : Le présent ordre de réquisition sera notifié à M.[requis]. Son ampliation sera affichée à.....et transmise à M. le Préfet.

Article 8 (*exécution*) : Le commissaire de police ou le commandant de la brigade de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SOLARO, le

Le Maire,

15.11 Arrêté d'interdiction d'accès à la voirie communale



Le Maire de la commune de SOLARO ;

Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu survenu le.....
.....

Considérant queconstitue un danger pour la sécurité publique ;

ARRETE

Article 1er : L'accès à la voie communale n°..... est interdit jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : Les riverains de la voie devront laisser leur véhicule en stationnement devant les barrières interdisant l'accès à la portion de voie endommagée.

Article 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrières interdisant l'accès à la route et un exemplaire sera remis à chacune des personnes directement concernées (riverains de la voie).

Article 4 : Mme - M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que toute force de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Préfet du Département
- Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Président de l'Exécutif de la Collectivité de Corse
- Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
Pour exécution chacun en ce qui les concerne.

Fait à SOLARO, le

Le Maire,

15.12 Arrêté portant restriction d'usage de l'eau distribuée



Le Maire de la commune de SOLARO ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son articles L 2212-2 ;

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment le Titre II, sécurité sanitaire des eaux et des aliments, chapitre Ier, articles L 1321-1 à L 1321-10 et les articles R1321-1 à R1321-68 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles ;

Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

Considérant que suite (aux importantes précipitations, à une effraction sur les installations de distribution d'eau, à un déversement accidentel, à un dysfonctionnement de la station de traitement, aux analyses mettant en évidence la présence de _____, la qualité de l'eau peut être dégradée ;

Considérant que cette situation constitue un risque pour la santé des populations et qu'en conséquence par précaution il est nécessaire de prendre des mesures d'urgence ;

ARRETE

Article 1er : A compter du : _____ l'eau ne doit pas être utilisée pour :

La boisson (la préparation des aliments dans lesquels l'eau rentre en grande quantité : biberons, sirops, potages, thés, café, ...),

La cuisson de tous les aliments,

Le lavage des aliments et de la vaisselle,

Le lavage des dents.

sur le territoire de la commune (à adapter suivant le problème de qualité rencontré – la restriction peut être plus ou moins étendue suivant le type de contamination ou de produit – cela est précisé par les consignes sanitaires).

Article 2 : La levée de cette interdiction n'aura lieu qu'après autorisation de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et selon les modalités qu'elle communiquera.

Article 3 : Une information appropriée est réalisée auprès de la population par les soins de la commune.

Article 4 : Des dispositions sont prises par la commune pour assurer l'alimentation en eau des habitants : eau embouteillée pour l'eau de boisson ; citernes pour les autres usages. (pas d'obligation réglementaire à l'appréciation du maire – penser avant tout aux établissements particuliers : personnes âgées seules...).

Article 5 : Monsieur le maire de la commune de SOLARO est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est affiché sur les tableaux d'affichage communaux et dont un exemplaire est adressé aux services préfectoraux.

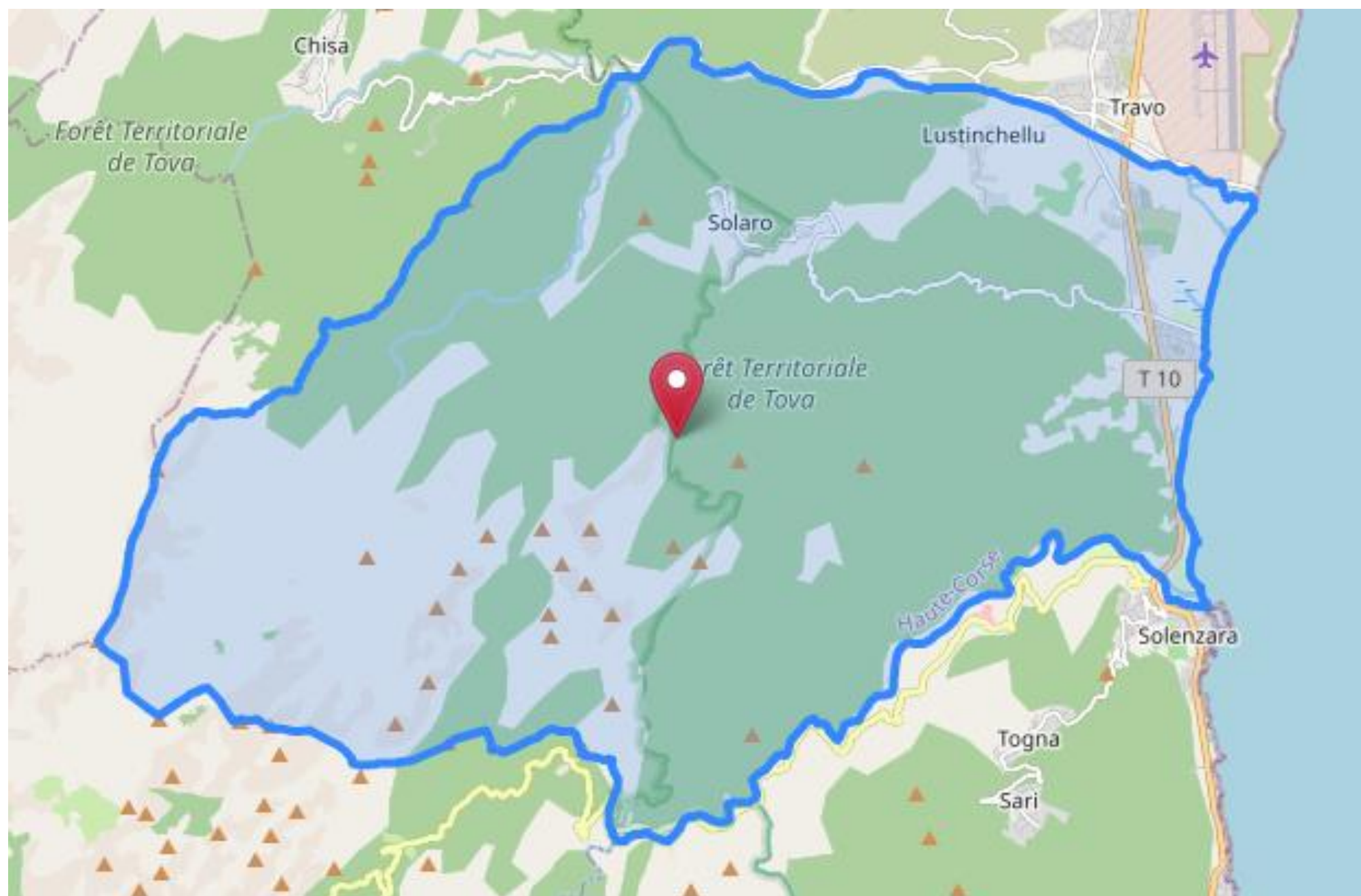
Fait à SOLARO, le

Le Maire,

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le : Version : 1

16 Cartographie

16.1 Limites de la commune



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le :
	Version : 1

16.2 Fond carte Défense de la Forêt Contre l'Incendie- DFCI

Méthode de lecture :

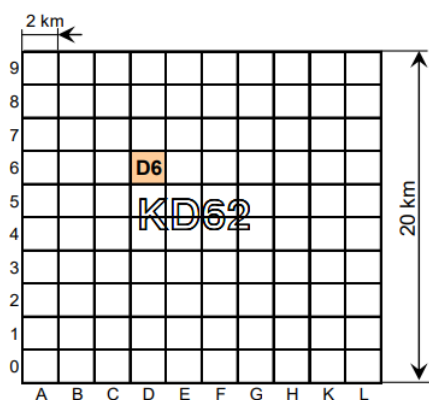
Le carroyage DFCI est un maillage géographique utilisé en France par les acteurs de la Défense des forêts contre les incendies.

Chaque carré de 20 km est divisé en 100 carrés de 2 km de côté, numérotés par un groupe composé d'une lettre et d'un chiffre.

L'unité élémentaire est un carreau de 2 kilomètres de côté, défini par 6 caractères, comme dans l'exemple ci-dessous : LD26G2)

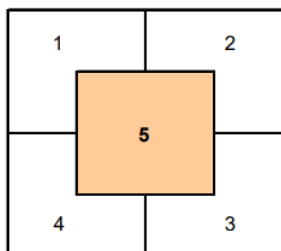
Chaque carré de 20 km est divisé en carrés de 2 km de côté.
Ceux-ci sont dénommés de A à L (sauf I et J) pour les abscisses, et numérotés de 0 à 9 pour les ordonnées.

ex: **KD62D6**

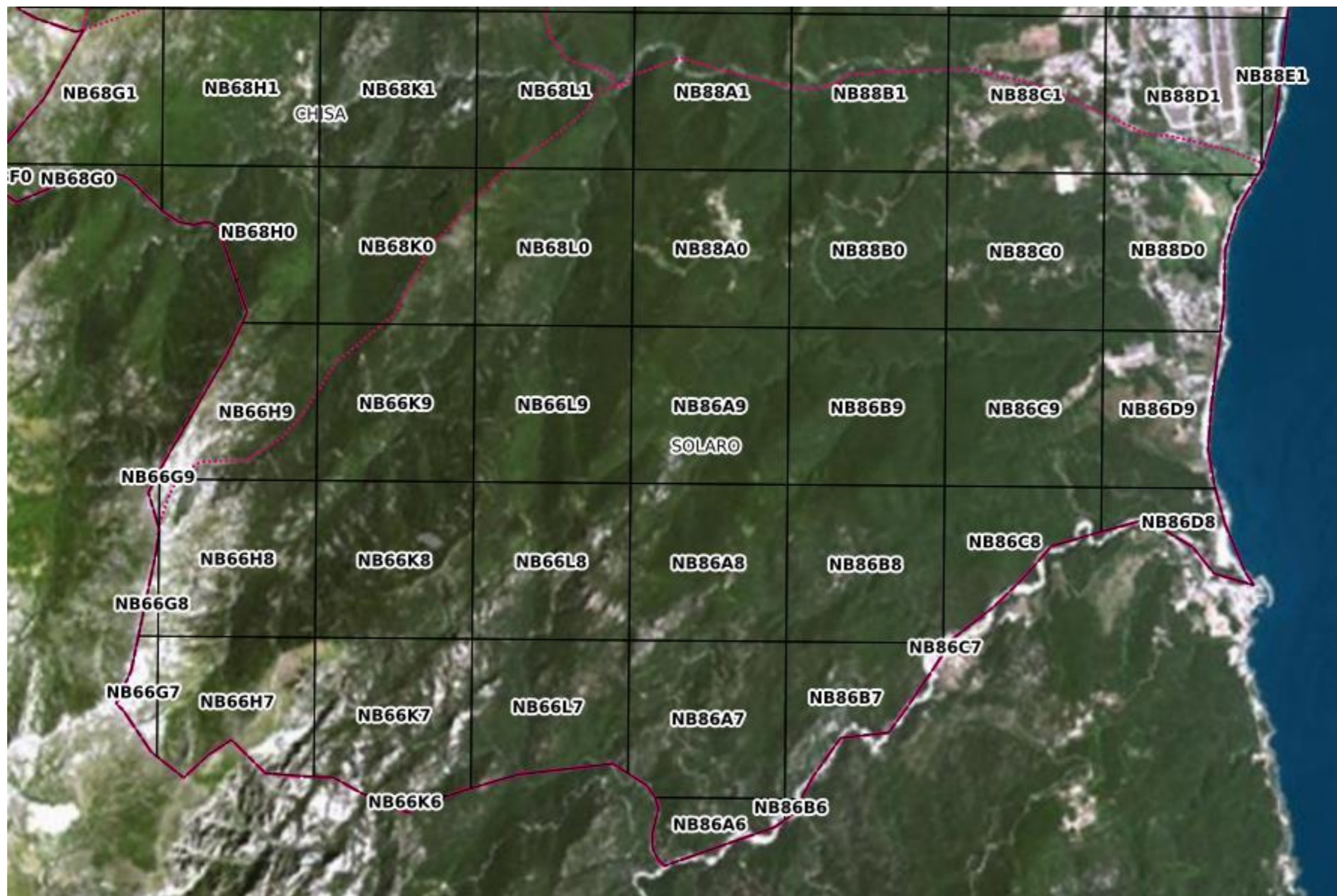


Pour affiner le repérage, on découpe enfin le carré de 2km de côté en 5 parties.

ex: **KD62D6.5**



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le :
	Version : 1



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le : Version : 1

17 Exercices

Historique des exercices		
Date	Thème de l'exercice	Observation

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création :
Commune de SOLARO	Approuvé le :
	Version : 1

18 Liste des abréviations

ARS : Agence Régionale de la Santé
CARe : Centre d'Accueil et de Regroupement
CH : Centre Hospitalier
COD : Centre Opérationnel Départemental
CODIS : Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours
COS : Commandant des Opérations de Secours
DDRM : Dossier Départemental des Risques Majeurs
DICRIM : Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs
DMD : Délégué (ou délégation) Militaire Départemental
DOS : Directeur (ou direction) des Opérations de Secours
ERP : Établissements Recevant du Public
ORSEC : Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PCC : Poste de Commandement Communal
PCO : Poste de Commandement Opérationnel
PCS : Plan Communal de Sauvegarde
PPRI : Plan Prévention Risque Inondation
RCSC : Réserves Communales de Sécurité Civile
SAMU : Service d'Aide Médicale Urgente
SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
SIDPC : Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (préfecture)

19 Liste des sources

Direction de la Défense et de la Sécurité Civile,
 Document Départemental des Risques Majeurs – DDRM,
 Géoportail,
 Géorisques,
 Services Incendies et Secours,
 GOOGLE MAP,
 Informations communales,
 INSEE,
 Météo France,
 Vigiecrues,